

Breizh Breizh

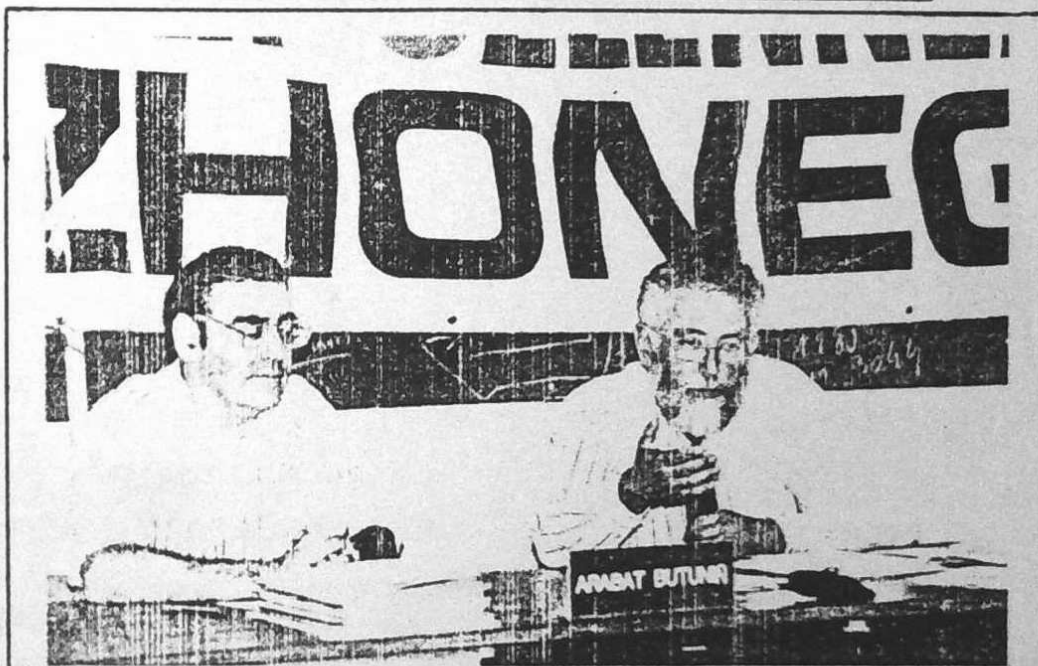
25

UNVANIEZH AR GELENNERIEI BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

KENDALC'H LANNUON

21 A VIZ GWENGOLO 1991



Ur 37 bennak a izili o doa kemeret perzh e kendalc'h LANNUON d'ar 21 a viz Gwengolo. Un degemer eus ar c'hwekñ a oa bet aozet dimp gant strollad Skol J. Morand ha departamant an Arvor. Ra vezint holl trugarekaet !

Kavet e vo amañ da heul ar mennadoù bet votet e-kerz ar vodadeg, ha danvez-lezenn Yves Dollo bet displeget gantañ dirazomp. An 39vet danvez-lezenn kinniget diwar-benn ar yezhoù bihanañ niver an hini eo. Gant ma vo an hini diwezhañ, da lâret eo lakaet erfin war roll-labour ar Parlamant !

Un nebeud-mat a gargidi o doa respontet d'hor c'houviadennoù : An Aotrounez Dollo ha Tremel, kannidi, an Ao. Coadou, enseller, an Ao. J. Jikel eilvaer Lannuon, karget eus ar skolioù, an Ao. Yann Jestin,

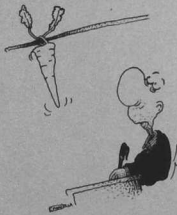
prezidant an Dilennidi Brezhonegerien, an Aotrounez M. Talleg ha R. Riou en anv DIWAN hag an APEEB. (Digarezet e oa an Aotrounez Cozan ha Thomin). Trugarez dezho ! N'hellomp ket lavaret kemend-all da gazetennerien zo, chomet mouzhet ouzhimp (re "Ouest-France", ma vo goulet ganto sklaeraat o emzalc'h).

ARABAT DISONJAL : Evit kas ar stourm war-raok eo bet kinniget gant ar burev ar menoz diskregiñ eus hol labour e-pad ur sizhunvezh e miz Genver zo o tont. 25 ezel zo bet savet a-du gant ar menoz (gant ma vo studiet pizh !) ha 22 o deus diskleriet bezañ prest dija evit an harz-labour. UR VODADeg VEUR DREIST-ORDINAL a vo e miz Kerzu, ganti an disentez. Da bep hini da lâret e/he soñj war un dra ken pouezus all...

AR SEKRETOUR

**UL LEZENN
EVIT AR BREZHONEG !**

PENNAD-STUR GANT
Tugdual KALVEZ



Ehanomp da redek war-lerc'h ar garotezenn c'hall

Ezhomm bras zo a gentelioù brezhoneg, a dud stummet evit kelenn ar yezh hag ivez ober gant ar yezh, n'eo ket er skolioù hepken, met c'hoazh er vuhez pemdeziek, evel sekreatour, kazetenner, animatour, hag all .

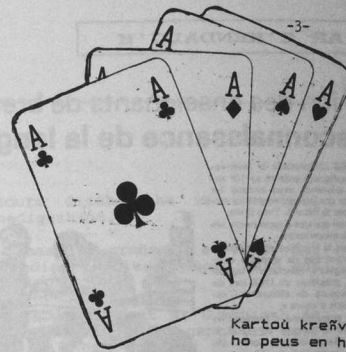
Al lezenn ha doareoù ober melestradur an Deskadurezh zo e-giz ur founilh ken strizh e gorzenn ne bas nemet un dive-radenn enni . Ne c'hellomp ket mont war-raok hep cheñch al lezenn ha politikerezh ar Stad e-keñver hor yezh .

**UR SIZHUNVEZH
HARZ-LABOUR**

Betekhen e c'hellomp lavarout sklaer n'omp ket bet klevet na gant Jospin, na gant Edith Cresson, na gant Mitterrand . N'eo ket bet lakat danvez-lezenn Dollo war roll-labour an deputeed ha bremañ emaint bodet er Gampr . An dalc'h da zont a vo adalek an ... 2 a viz Ebrel . Ha c'hoarriet e vo deomp taol ar pesk c'hoazh ?

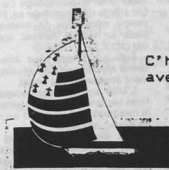
Setu perak hon eus goulennet groñs, e fin hor c'hendalc'h e Lannuon (a vo lennet ar rentañ-kont amañ war-lerc'h) : 1/. ma vo votet danvez-lezenn Dollo gant Breujoù Bro C'hall, ha se a-raok an dilennadeg da zont (Meurzh 1992) ; 2/. ma vo ken-vreutaerezh etre ministrerezh an Deskadurezh ha ni, a-benn kensevel ur politikerezh gwirion evit ar brezhoneg .

N'hon eus ket merzhet kennebeut an disterañ skrijadenn e Pariz pe e Roazon goude hon adc'hou-lenn breutaerezh . Respont ebet da ginnig Le Drian envel un hanterour karget da brientiñ un englev ganeomp .



Kartoù kreñv ho peus en ho taouarn

Ret eo deomp stourm (skrivit d'ho kannad, da Jospin, da Edith, da Vitterrand _ an hevel-lep lizher _ , embannit pennadoù ha mennadoù er c'hazetennoù, h.a.) hag en em brientiñ d'ober harz-labour a-benn miz Genver 92 . Un ugent den bennak o deus laket o anv dija . Gortoz a reomp ma vo graet gant an holl, evit ma vo efedus hor sizhun-vezh stourm . Hoc'h enskrivit c'hwi ivez, dre lizher (1) pe dre bellgomz (2) !



C'hwi eo avel an trec'h !

C'hwez(h)it !... evit ma teuo .

Pouezet war an dilennidi, evit ma vimp skoazellet ganto da c'hounit an danvez-lezenn gortozet . C'hwi a voto e miz Meurzh hag ho mouezh a c'hello kastizañ pe kadarnaat ar guzulierien rannvro . Ganeoc'h ema un tamm eus ar galloud . Dav eo deoc'h emskiantiñ ouzh ar wirionez-se hag implij ho kalloud da c'hounit hor stourm .

Diwar hoc'h oberiantiz e kresko hor spi, e tostao an trec'h !

Tugdual KALVEZ

SKODENN 91-92

Kant lur e koust atav evit ar bloavezh . Da baeañ da v/Mark KERRAIN, 42, straed Al Lireu - 35136 SAINT-JAKEZ-AL-LANN .

Leugnit mat ar follenn emezel-añ, rak ezhomm hon eus eus an titouroù-se evit ho tifenn hag evit ar stourm . Ho trugarekaat a reomp en a-raok .

- (1) - U.G.B., 21, straed an Tier-barn - 56000 GWENED .
- (2) - "22" Jañdo Robin (96-48-01-54) ; "29" Padrig An Habask (98-94-65-92) ; "35" Yann-Glaod Morvan (99-88-50-79) ; "44" Roland Mogn (40-76-57-07) ; "56" François Louis (97-25-46-21) ; "75" Serj Richard (43-64-24-47) ; pe c'hoazh Tugdual Kalvez (97-45-45-17) .

Union des enseignants de breton Reconnaissance de la langue : une guerre d'usure

L'UGB (Unvaniezh ar Galianerien Brezhoneg) entame sa 10^e année d'existence avec comme fer de lance une proposition de loi élaborée par le député, Yves Dollo.

Une loi qui vise à reconnaître les langues minoritaires.
« Hors la loi. Elles sont tolérées mais n'ont pas de véritable existence légale », constatent Tugdual Kalvez, président de l'UGB lors de son discours de clôture. « C'est une guerre d'usure ».

Une quarantaine d'enseignants suivant le congrès de l'UGB, à l'école Saint-Joseph Moran. Un samedi après-midi de réflexion où les bretonnants ont récapitulé les résultats obtenus en collaboration avec d'autres organisations et le soutien de certains députés et conseillers régionaux.

Du côté des satisfactions, la « relation d'un DEUG de breton, la licence, la maîtrise, le DEA et le doctorat sont garants de la survie de la langue bretonne : ainsi que le CAPES bien qu'il soit considéré comme « bâtarde dans sa conception », selon M. Calvez. Le nombre des élèves progresse dans le secondaire et le primaire et des classes bilingues se mettent en place drci, de-là.

Une proposition de loi

Selon l'Union des enseignants de breton, leurs actions sont limitées par le statut du breton dans l'Éducation nationale, « un statut



Une quarantaine d'enseignants de breton suivait le congrès.

qui verrouille toute progression. C'est pour cette raison qu'Yves Dollo a travaillé pour présenter une proposition de Loi ». Au total, 25 articles pour « l'intégration républicaine du breton ».

Le conseiller général, Pierre-Yvon Trénel, était présent à la réunion et a suivi le travail d'Yves Dollo. Le texte veut faire adopter le droit d'existence de toutes langues quelque soit son nombre de locuteurs et quelque soit son poids économique, comme un droit à la différence. Une reconnaissance qui passe inévitablement par la reproduction de la langue au travers de la recherche de

l'enseignement, de la bibliographie.

Programme adopté il y a un an

L'année dernière, un programme en cinq points a été adopté. L'heure est maintenant à son application que l'UGB souhaite négociée directement avec le ministère.

Ce programme intègre le développement des moyens et la création d'emplois d'enseignants de breton, ainsi que la formation de ces derniers.

Mais aussi, la possibilité pour tous les enfants de Bretagne d'ac-

céder à un apprentissage du breton s'ils le désirent. Pour ce, l'UGB estime nécessaire de mettre en place un service rectoral spécifique.

Enfin, le breton doit être reconnu comme outil de développement économique et social.

L'UGB appuiera ses revendications par une semaine de grève de la maternelle à l'université au mois de janvier prochain.

Aux élections régionales de 1992, l'UGB appelle « à voter pour les défenseurs du breton, quelle que soit leur couleur politique, puisqu'il se trouve qu'ils sont tous démocrates », concluait M. Calvez, président.

LE TÉLÉGRAMME

Mardi 24 septembre 1991

ENSEIGNEMENT

25/9/1991

Liberté Ma. Bihan

Union des enseignants de breton : 10 ans et des revendications

VANNES. — Le congrès de l'Unvaniezh ar Galianerien Brezhoneg (union des enseignants de breton) s'est tenu à Lannion le week end dernier. L'occasion pour l'UGB, qui entame sa 10^e année de tirer un bilan positif de son action et de réaffirmer ses revendications.

Des acquis : la reconnaissance du Breton à l'Université, du DEUG au doctorat, un CAPES « bâtarde » et surtout la progression du breton dans le primaire et le secondaire, les classes bilingues.

Les congressistes ont également adopté une motion concernant l'enseignement du breton. Dans celle-ci, ils s'élevèrent contre la politique parisienne de redéploiement des moyens qui pompe les forces vives de la Bretagne », et appellent une décentralisation de l'éducation, et « à la gestion des besoins en posts, en formation, en édition pédagogique et à l'élaboration des programmes par des instances régionales compétentes ».

L'Union demande à nouveau que soient formés des enseignants et que le breton soit reconnu comme outil de développement économique et social.

Est envisagée une semaine complète de grève en janvier prochain, de la maternelle à l'Université, « si nous n'obtenons pas l'assurance que la loi Dollo soit votée ».

Concernant les élections de 92, l'UGB n'appellera pas à voter pour ou contre tel camp politique, « ne souhaitant être ni l'otage ni la force de manoeuvre de quelque parti que ce soit ».

« Mais nous sommes limités dans notre progression par le statut du breton dans l'Éducation Nationale et le refus de M. Jospin de l'améliorer ».

Les congressistes ont demandé à nouveau que la proposition de loi de M. Yves Dollo soit mise à l'ordre du jour à l'assemblée et votée avant les régionales de 92. « Cette loi représente pour nous le moyen de l'intégration républicaine du breton ».

KLOZADUR

A-benn ar fin, gant hor stourm dizehan ha war an holl dachennoù, hon eus prientet donedigezhioù.

- Ne c'hellomp ket gounit bep bloaz. Re greñv eo ar Stad, met dre forzh direnkañ anezhi e vo rediet da blegañ deomp darn eus ar pezh a c'houlennomp.

- Gant an Europa zo o sevel, e vo laket gant ar Gumuniezh da sevenif ar reolennoù hag al lezennoù savet gant an holl bobloù.

- Ret e vo dezhi digreizennañ an Deskadurezh hag aesoc'h e vo pouezañ war ar pennoù e Roazhon eget war re Bariz.

- Kendalc'homp gant hor stourm, rak gant ar gwir ha gant an dalc'husted e vez gounezet atav. Laret e vez ez eo perzh pennañ ar Vretoned. Diskouezhet e vo c'hoazh hag e penn an hent eo ni a vo e penn an traoù ! Ne vo ket er bloaz-mañ, met gant sikour Europa ne zlefe ket daleañ re. NEUZE, KENDALC'HOMP GANT HOR STOURM !

Tugdual KALVEZ

AR BOLITIKOURIEN O DEUS SKOAZELLET U G B 1990-1991

1- Ingal

- Per Ivon TREMEL (Kannad Lannuon)
- Yves DOLLO (Kannad Sant Brieg)
- Jean-Yves COZAN (Kannad Kastellin)
- Jean-Yves LE DRIAN (Sekretour Stad en Oriant)

2- Un nebeut gwechoù

- Jean-Pierre THOMIN (Maer Landerne)
- Charles JOSSELYN (Prezidant Kuzul Aodoù an Arvor)
- Jean-Mark AYRAULT (Kannad-Maer an Naoned)

3- Ur wech

- Didier CHOUAT (Kannad Loudieg)
- Louis PENSEG (Ministr)
- Gildas Trevetin (Kuzulier Lanestar)
- Louis LE ROUX (Prezidant PCF ar Rannvro)
- René CONAN (An Oriant, ar re C'Hlas)
- Yves LENORMANT (Eil maer an Oriant)
- Yann JESTIN (Prezidant Kevredigezh dileannidi vrezhonegarien)
- Alain MADELIN (Kannad Redon)
- René BENOIT (Prezidant UDF Aodoù an Arvor).

MENNADOU

MENNAD

KAS WAR-RAOK STOURM AR PEMP POENT :
UR SIZHUNVEZH STOURM E MIZ GENVER 92
EUS AR SKOL-VAMM BETEK AR SKOL VEUR

E-kerz an daou vloaz diwezhañ en deus UGB strivet dibaouez evit reiñ da gompren da rektored Roazhon ha Naoned ar pezh a c'houlennomp evit ar brezhoneg er skol. N'hon eus espernet nag hon amzer nag hon nerzh evit klask displegañ, arguzenniñ, kendrec'hiñ. Un nebeut araogadennoù a zo bet graet e gwirionez : an DEUG brezhoneg, ur c'hlas divyezhek amañ pe ahont...

Met pegen dister an disorc'hoù e kañver an amzer bet tremenet ha dreist-holl e-kenver ar pezh a chom da sevel evit m'en do ar brezhoneg ur statud dereat en deskadurezh.

Pegen bresk ar pezh a zo bet savet pa weler e vez kement tra savet en arvar da vont da goll abalamour n'eus ket eus ur politikerezh poellek evit ma vo kaset an traoù da benn.

Klask hor skuizhañ, tra ken, aze emañ politikerezh pennoù bras an deskadurezh stad ; ha dont a refont a-benn e gwirionez ma kendalc'homp da reiñ dezho da soñjal ez eus gwander lec'h n'hon eus graet nemet diskouez pasiañted...

Arru omp d'ur poent ma vo ret deomp diskouez splann hor youl da cheñch penn d'ar vazh. Hag ur mare mat eo e gwirionez.

A-benn c'hvec'h miz e vefomp galvet da vont da votiñ evit kuzul ar rannvro. Gwelout a reer dija penaos e kemer gwirioù hor yezh ur plas mat er prezegennoù.

C'hvec'h miz hon eus eta evit ma rafe ar brezhoneg ul lamm bras er skol hag er gevredigezh.

Petra a c'houlennomp ?

Ⓐ Ma vije sevenaet d'hor goulenn pemp poent bet savet ur bloaz 'zo :

1) krouiñ postoù labour :

- brasaat an niver a bostoù CAPES.
- krouiñ postoù skolaerien divyezhek e lec'h e vez goulennet gant an dud. Goulenn a reomp e vije anavezet gant an deskadurezh stad ur statud ispisial d'ar c'helenn divyezhek (stad pe D/ziwan) gant reolennoù digeriñ ha serriñ postoù o klotañ gant doareoù ar c'helenn-mañ (20 bugel d'ar muiañ en ur c'hlas. Paeañ holl c'hoprou skolaerien Diwan).

.../

2) stummadur ar gelennerien :

- ur C'HAPES brezhoneg unpennek, war skouer ar c'hapes korseg. Penaos eta e c'hellfer goulenn digant studierien bet war studioù brezhoneg penn-da benn tremen arnodenoù war un danvez all ?
- IUFM : ma vefe ur c'hota a danvez-kelennerien bet enrollet bep bloaz en IUFM, hag a vo termenet a vloaz da vloaz, hervez mont en-dro an ezhommoù. Ma c'hellfe an danvez-kelennerien-se tremen un danvez e brezhoneg e pephini eus daou damm koñkour fin bloavezh kentañ an IUFM.
- Krouiñ stajoù hir o talvezout da stummadur dibaouez evit kas kelennerien a bep seurt danvez da vezañ gouest d'o c'helenn e brezhoneg.

3) Droed evit an holl skolidi da zeskiñ brezhoneg.

4) Ur vreutaerezh gant arrektorelezh war ar c'helenn divyezhek :

- krouiñ ur c'huzul aliañ ar Rector war gelenn ar brezhoneg, digor d'an dilennidi, da UGB, d'an APEEB, da Ziwan...
- krouiñ ur servij a ratozh-kaer evit ar brezhoneg er rektorelezh.
- sevel ur raktres mont war-raok ar c'helenn brezhoneg evit ar bloavezhioù o tont.

5) Ma vefe anavezet ar brezhoneg evel ur benvez evit an araogadennoù armerzhel ha sokial.

Ⓑ Ma vije votet, a-raok an eleksionoù-rannvro ul lezenn a anavezfe hor yezh hag a warezfe he gwirioù.

Penaos kas ar stourm en-dro ?

Kinnig a ra burev UGB ur sizhunvezh harz-labour eus ar skol-vamm betek ar skol veur e miz Genver o tont, da lavaret ar pezh n'o deas ket graet ar gelennerien all abaoe bloavezhioù.

- Galvet e vo an holl izili hag ar re a fell dezho hor skoazell kemer perzh ennañ.
- A sizhun da sizhun e vo embannet er c'hazetennoù an niver a dud enrollet evit ar sizhunvezh-se, kement hag ober brud pell a-raok ha broudañ ar rektorelezhioù da cheñch enzalc'h.
- Mont a refomp e darempred gant ar sindikadoù da zisplegañ dezho hor goulennoù ha da c'houlenn diganto o skoazell (ur stourm evit ar skol eBreizh!).
- Ur sizhunvezh harz-labour hag ur sizhunvezh stoura e vo: implijet e vo evit
 - manifestiñ.
 - mont en darempred gant ar gazetennnerien, an dilennidi ha kargidi an deskadurezh.
 - kas kannaded da Vrusel ha da Strasbourg d'ober brud.
 - gervel an nerzhioù politikel breizhat da gas ar stourm en-dro d'ar mod ma karfont, rak tri miz goude e vo re zivezhat.

MENNAD

DIFENN AR BREZHONEG ER SKOL
HA DIFENN AR SKOL E BREIZH :
DAOU STOURM EN UNAN.

Embann a ra UGB ez eo he stourm evit ar brezhoneg er skol perzh stourm an holl Vretoned, kerent ha kelennerien dreistholl, evit difenn ar skol e Breizh

- peogwir eo ar skol e Breizh (ha ganti ar c'helenn brezhoneg) a vez taget gant merourezh kreizennet an deskadurezh stad pa ziviz lemel postoù digant departamantoù Breizh (departamant an Arvor hag hini Penn ar Bed dreistholl) d'o c'has da lec'h all dre zigarez e vije ezhommoù brasoc'h en diavaez Breizh,
- peogwir eo deskadurezh ar brezhoneg un abeg ouzhpenn da zifenn, da virout ha da zegas postoù-labour en-dro da Vreizh; ur skouer eus an ezhommoù bras a zo en hor bro; ur benveg da stankaat rouedad an deskadurezh e Breizh, ha da zifenn ar skolioù bihan war ar maez.

Ne nac'h ket UGB e vije ezhommoù bras e-keñver deskadurezh en diavaez Breizh. Her gouzout a ra re vat zoken dre ma verdivroet kalz a gelennerien vreizhat yaouank da vro Bariz pe da Hanternoz Bro C'hall bep bloaz.

Met ezhommoù bras a zo e Breizh ivez : difenn ar skolioù war ar maez, krennañ an niver a vugale er c'hlasoù, daouhanterif skolaioù ha liseoù deuet da vezañ leun-chouk, krouif klasoù divyezhek, stummañ kelennerien brezhoneg...

N'o deus ket ezhommoù Breizh da vezañ barnet e Pariz, keñveriet gant an ezhommoù a vije lec'h all. D'ar Vretoned eo da varn an ezhommoù a bostoù, a stummadur, a anvez-keleñn, a zo e Breizh.

Sevel a ra UGB eta a enep da sistem kreizennour an deskadurezh stad ha da politikerezh Pariz ar "redeployment des moyens" a zo koulz hag ur morgazh o sunañ gwad yaouankiz hor bro.

Goulenn a ra UGB e vefe digreizennet sistem an deskadurezh ha fiziet e verourezh d'ar rannvro war gement tachenn (postoù, stummadur, dafar pedagogel, danvez-keleñn).

MENNAD

WAR AN DILENNADEGOÙ-RANNVRO E 1992

Ne c'halvo ket U.G.B. da votiñ evit pe enep tu pe du, da geñver an dilennadegoù-rannvro e 1992, dre ma ne fell ket dezhi bezañ ostañ na nerzh-skoazell ur strollad politikel bennak .

Kentoc'h evit reiñ hor mouezhioù d'ur strollad e c'houll U.G.B. barn pep listenn hervez emzalc'h hag ober ar re zo warni, e-keñver gwirioù hor yezh er bloavezhioù-mañ ha dreist-holl hervez ar youl en do diskouezet da gas dirak ar Breujoù ul lezenn a anavezo hag a warezo gwirioù ar brezhoneg er skolioù hag e kevredigezh Breizh, a-raok an dilennadegoù .



UNVANIEZH AR GELENNERIEH VREZHONEG

"An Douarenn" 21, straed an Tier-Barn, 56 000 Gwened

KAS WAR-RAOK STOURM AR PEMP POENT :

UR SIZHUNVEZH STOURM E MIZ GENVER 1992

EUS AR SKOL-VAMM BETEK AR SKOL VEUR

BODADEG VEUR DREIST-ORDINAL

D'AR 14 A VIZ KERZU 1991

E SAL AR GOUELIOU
(e-kichen Kompostal)

da 2 1/2 GOUDE KREISTEIZ

Evit un aozadur skolioù broadel

En ur mennad votet e kerz he c'hendalc'h e c'houlenn UGB, aozadur ar gelennerien brezhoneg, "digant hec'h izili ha digant holl strolladoù an emsav" :
Kenlabourat da sevel an aozadur skolioù broadel brezhoneg a zo ezhomm e Breizh.

evit kinnig d'an dud en o oad gour ar stummadur brezhoneg na vez ket roet er skolioù gallek,

evit talañ ouzh diskar ar yezh leket anat en un enklask embannet er bloaz-mañ, evit gallout aozañ ha diorren ervat ar c'helennerien brezhoneg e Breizh.

Ur bodad studi war an danvez-se a vo savet en UGB. Digor eo adal bremañ d'an holl hiniennoù ha strolladoù a garo. Bodadoù studi lec'hel a vo talvoudus ivez evit kas ar raktras war-raok.

Evit kaout titouroù skrivañ da UGB, 21 Straed An Tier Barn 56000

Breman Nv 122

UGB evit ul lezenn war ar Yezh

Deuet e oa ar c'hannad Yves DOLLO gant e genseurt Pierre Yvon TREMEL da gendalc'h UGB da ginnig e zanvez-lezenn ha da c'houlenn skoazell an holl. Kent dezhañ degouezhout avat e oa bet votet daou vennad diwar-benn al lezenn-se gant ar c'hendalc'h. Selu i.

Goulenn a ra Kendalc'h Kelennerien Brezhoneg UGB digant ar c'hentañ ministr :

- Kaout soñj ec'h embann ar gouarnamant emaoomp en ur stad diazezet war ar gwir, hag e chom ar vrezhonegerien hag o yezh e-maez al lezenn,

- derc'hel d'ar promesa graet gant an danvez-prezidant Mitterrand e 1980 a-zivout ar brezhoneg hag ar yezhoù-pobl all hag a zo chomet ur promesa toull betek hiziv, 11 vloaz goude,

- lakaat ar parlamant da votañ ar c'hinnig-lezenn savet gant Yves Dollo, kannad PS Sant Brieg, a-raok miz Meurzh 1992 evit ma ne vefe ket ankouaet evel ar re all savet abaoe 11 vloaz, sinet en aner gant kannaded ar PS a-raok un dilennadeg ha taolet d'ar blotoù kenkent goude.

Digant ar C'huzulioù Departamant, ar C'huzulioù Rannvroioù, holl Gannadeg ha Senedourien Breizh, pouezañ war ar gouarnamant evit ma teufe da soñj dezhañ derc'hel d'ar promesa graet gant an danvez-prezidant Mitterrand e 1980 da reiñ ur statud ofisiel d'ar brezhoneg ha d'ar yezhoù pobl all evel ma vezer o c'hortoz abaoe 11 vloaz, en aner betek-hen.

Lavarout a reas Yves Dollo ne soñje ket e vije tu da votañ al lezenn a-raok an dilennadeg.

DANVEZ-LEZENN DOLLO (1991)

PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU STATUT ET A LA PROMOTION DES LANGUES REGIONALES

TITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER

La République Française reconnaît l'existence sur son territoire des langues suivantes :

1. - Le basque, le breton, le catalan, le corse, les créoles, le flamand, l'occitan, avec leurs variétés dialectales, ainsi que les dialectes d'Alsace et de Lorraine germanophone et leurs expressions écrites, l'allemand et le francique luxembourgeois.
2. - Le franco-provençal et les langues du domaine d'oïl.

Ces langues représentent, pour les communautés concernées et pour la Nation tout entière, une réalité culturelle dont le développement est assuré. Toute personne jouit du droit inaliénable, quelle que soit son origine, de les utiliser comme des langues de communication et de création culturelle.

ARTICLE 2

La régulation entre l'unité et la diversité de leurs variétés dialectales est assurée pour chaque langue par les conseils représentatifs créés l'article 11 de la présente loi.

TITRE II

ARTICLE 3

La France adhère à la Charte Européenne des langues régionales proposée par la résolution 192 de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, le 4 octobre 1988.

TITRE III

ARTICLE 9

Le Conseil National des Langues et Cultures Régionales créé auprès du Premier Ministre a mission d'expertise et de proposition dans la préparation et la mise en oeuvre des mesures concernant l'application des dispositions de la présente loi.

ARTICLE 10

Une Délégation Générale aux Langues Régionales est créée auprès du Premier Ministre. Elle a pour fonction d'assurer la coordination des politiques entreprises par les différents départements ministériels, par les collectivités territoriales et par les organismes créés pour assurer la promotion des langues régionales. Cette délégation assure le secrétariat général du Conseil National et met en oeuvre ses recommandations.

ARTICLE 11

Il est créé :

- Un conseil pour chacune des langues énoncées à l'article 1, al. 1 ;
- Un conseil pour le franco-provençal ;
- Un conseil pour l'ensemble des langues d'oïl.

Ces conseils sont obligatoirement consultés par les assemblées départementales et régionales sur les orientations générales en ce qui concerne la sauvegarde et la diffusion de la langue dans les régions concernées.

Ils sont composés de représentants des assemblées territoriales, des principales associations oeuvrant dans le domaine de la promotion de la langue régionale et de personnalités qualifiées.

Ils donnent chaque année un avis sur la mise en oeuvre des orientations générales et sur l'application de la présente loi à sa langue régionale. Cet avis est rendu public.

TITRE IV

ARTICLE 12

Un enseignement fondé sur les principes du bilinguisme "français-langue régionale" est organisé dans chaque partie du territoire concernée par une des langues régionales énumérées à l'article premier de la présente loi. Dans ces parties de territoire, l'ensemble des établissements scolaires, tels que définis par la loi 89-486, dispense cet enseignement, sur demande spécifique des familles.

Lorsque le Conseil d'une langue régionale constate que l'enseignement bilingue, généralisé n'est pas immédiatement possible, un cursus complet d'enseignement de cette langue est organisé.

Ces dispositions s'appliquent hors des régions concernées lorsqu'une demande suffisante s'exprime.

L'organisation de cet enseignement s'effectue dans le cadre des dispositions de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983.

Les écoles bilingues créées par les associations ont pour vocation, sur leur demande, d'être intégrées au service public.

ARTICLE 13

Les actions nécessaires de développement et de promotion des langues et cultures régionales sont assurées par le service public de l'enseignement supérieur, selon les dispositions prévues par la loi 84-52 du 26 Janvier 1984, notamment par son article 7.

A cet effet, chaque langue régionale bénéficie de programmes de recherche permettant de créer une connaissance scientifique de haut niveau de son patrimoine culturel, notamment de son patrimoine linguistique, ainsi que des conditions sociologiques de son développement.

Ces programmes de recherche sont définis avec le concours des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ils font l'objet de contrats passés entre l'Etat, ces établissements et les régions concernées. Des mesures appropriées permettent de faire appel à des chercheurs compétents, français ou étrangers.

Ils conduisent à l'établissement de programmes opérationnels, afin de doter chaque langue régionale des instruments modernes permettant d'assurer son enseignement et son usage.

ARTICLE 14

Les programmes, les contenus, et les diplômes des formations universitaires intègrent l'enseignement et la recherche relatifs aux langues et cultures régionales.

Les dispositions relatives au recrutement et à la formation des enseignants, dans le cadre des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, sont organisées de manière à répondre aux besoins de l'enseignement des langues et cultures régionales.

Des mesures incitatives sont prises pour favoriser les recrutements nécessaires.

Les langues et cultures régionales sont intégrées dans les programmes et les contenus d'enseignement. Le conseil national des programmes, institué par la loi 89-486, est consulté à cet effet.

ARTICLE 15

Les dispositions de la présente loi concernant l'enseignement s'appliquent aux formations, établissements et personnels qui relèvent du Ministère de l'Agriculture.

Les dispositions de la présente loi qui sont relatives à l'enseignement s'appliquent aux établissements d'enseignement privé sous contrat, dans le respect des dispositions de la loi 59-1657 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé et de la loi de finances pour 1985 (n° 84-1208).

ARTICLE 16

Dans le cadre de la loi n° 82-652 du 29 Juillet 1982 fixant la mission du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision, les sociétés régionales assurent l'expression des langues régionales au travers de journaux d'information, de documentaires et d'émissions de fiction.

Le cahier des charges des sociétés régionales organise cette expression et fixe les obligations relatives à la périodicité et à la durée des émissions documentaires, ainsi qu'au temps d'antenne réservé aux journaux diffusés en langue régionale.

ARTICLE 17

Le conseil national des langues et cultures régionales est représenté au sein du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle.

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle établit chaque année un rapport sur l'action des médias audiovisuels en faveur des langues régionales. Ce rapport, présenté au Conseil National des langues et cultures régionales, est rendu public.

ARTICLE 18

Les Conseils de chaque Langue régionale créés par l'article 6 de la présente loi sont représentés au sein des comités régionaux de la communication audiovisuelle prévus par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication.

ARTICLE 19

Des conventions sont conclues entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées pour créer les équipements culturels permettant le soutien et le développement de la création et de la diffusion des cultures utilisant les différentes langues régionales.

ARTICLE 20

Il est procédé par contrat Etat-région à la création ou au renforcement d'un Centre de Documentation et d'Information pour chaque langue régionale, implanté dans la région concernée.

Ce centre a pour mission de collecter, de conserver et de diffuser l'ensemble du patrimoine culturel de chaque langue.

ARTICLE 21

Un Centre National des Langues de France est créé par les ministères de la Culture, de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Cet organisme a la charge de rassembler dans un réseau informatisé les ressources documentaires des Centres de Documentation et d'Information des différentes langues régionales créés au précédent article.

Il a vocation d'être le correspondant, pour la France, du Réseau de Centres de Documentation sur les Langues et Cultures Régionales de la Communauté, mis en place par la Commission des Communautés Européennes.

ARTICLE 22

Les oeuvres et les créations contemporaines des différentes langues régionales occupent une place équitable dans les actions de promotion linguistique et culturelle à l'étranger.

Les accords de collaboration inter-régionaux transfrontaliers sont encouragés, ainsi que toutes les initiatives de dimension internationale et notamment européenne concernant les langues régionales.



LABOUR AN UNVANIEZH

NERIEN BREZHONEG

Tier-Barn 56000 Gwened

Le 1er juillet 1991

M. Tugdual KALVEZ
Président de Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg
(Union des Enseignants de Breton)

à

M. le Ministre de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

OBJET : recours gracieux

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur d'effectuer un recours gracieux relatif à l'arrêté du 30 avril 1991 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (C.A.P.E.S.), paru au Journal Officiel du 5 mai dernier .

En effet, cet arrêté a été pris sans consultation du Conseil Supérieur de l'Education Nationale .

En outre, il présente des différences contraires à un principe général du droit, à savoir le principe d'égalité, entre deux sections du C.A.P.E.S., à savoir la section intitulée " Section Langue Corse " et la section intitulée " Section Langue Régionale : Breton " .

Ces différences se trouvent tant en ce qui concerne la dénomination des sections que le contenu des concours qu'elles définissent .

En ce qui concerne la dénomination, vous qualifiez le breton de langue " régionale " . Ce terme est impropre, puisque le peuple breton, ou plutôt, puisque cette notion est interdite par la constitution en cours (cf. décision n° 91-290 du 9 mai 1991 du

-12-

Conseil Constitutionnel), les " populations intéressées ", à savoir les Bretons, appartiennent à deux régions administratives, la Bretagne et les " Pays de Loire ", depuis le partage pétainiste, repris ensuite par les Gaullistes et leurs successeurs jusqu'ici . Il serait peut-être plus opportun d'utiliser uniquement l'adjectif "insulaire" pour le corse et " péninsulaire " pour le breton, les qualificatifs géographiques étant moins subjectifs que les qualificatifs historiques ou administratifs .

En ce qui concerne le contenu des deux concours définis dans l'arrêté en question, il apparaît que le C.A.P.E.S. de corse ne comporte que des épreuves relatives à cette langue et à la civilisation correspondante, comme du reste le C.A.P.E.S. de la section " Langues vivantes étrangères ", alors que le C.A.P.E.S. de breton comporte une épreuve à option, à choisir entre " français ", " histoire et géographie ", " anglais " et " mathématiques " .

Il est donc clair qu'un titulaire d'une licence de breton qui désire se présenter aux épreuves du C.A.P.E.S. doit étudier une matière à option, au niveau du C.A.P.E.S. correspondant, en sus de la langue et de la civilisation bretonnes, alors qu'un titulaire d'une licence de corse n'a aucune matière à option à préparer' .

Or, il ne semble pas que la situation insulaire de la Corse puisse justifier une telle discrimination . Le Conseil d'Etat a jugé, par exemple, que si la situation particulière des départements d'outre-mer peut justifier dans ces départements l'application d'un régime de prix de matériaux de construction différent de celui appliqué en métropole (C.E. 1er juillet 1981, Centre patronal d'études et d'actions professionnelles), ou l'adoption momentanée de modalités particulières du droit de vote ne portant pas atteinte à la substance de ce droit (C.E. 9 février 1983, Esdras et autres), elle n'autorise pas, cependant, l'administration à édicter pour le concours de recrutement d'inspecteurs élèves des douanes, un régime des épreuves d'admission différent de celui applicable en métropole .

Je vous serais, donc, très reconnaissant de bien vouloir mettre les C.A.P.E.S. (externe et interne) de breton à égalité avec celui de corse, c'est-à-dire sans option relative à une autre matière d'enseignement, en appliquant ainsi la décision précitée du Conseil Constitutionnel, qui rappelle " que la France est, ainsi que le proclame l'article 2 de la Constitution de 1958, une République indivisible, laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens quelle que soit leur origine " .

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments respectueux .

Tugdual KALVEZ
Président de U.G.B.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56000 Gwened

Le 14 juillet 1991

M. Herbert MAISL
Recteur de l'Académie de RENNES

Monsieur le Recteur d'Académie,

L'année scolaire vient de se terminer et, malgré quelques décisions favorables à l'enseignement du breton, dont nous prenons acte, force nous est de constater que le développement de celui-ci continue de se heurter aux réticences du Ministère de l'Education Nationale (pour employer un euphémisme), et que la situation n'a pas fondamentalement changé depuis un an :

- le Conseil Consultatif de la Langue Bretonne, que vous vous étiez engagé, lors de notre dernière entrevue, à convoquer avant la fin juin, n'a pas été réuni, et certains courriers qui vous ont été adressés par des élus sont restés sans réponse .
- le barème établi par les services du ministère pour le concours de fin de première année de l'I.U.F.M. ne laisse aucune place au breton, ni en tant que langue vivante de la C.E.E., ni pour traiter l'une des matières fondamentales obligatoires . Ce choix vient contrarier de façon flagrante le travail mené par la commission que vous avez chargé M. Coadou de diriger, et dont nous avons toutes les raisons d'être satisfaits . Que signifie, en effet, une formation qui ne déboucherait sur aucune certification correspondante ?
- La réforme des lycées met en danger l'enseignement du breton et sa place au baccalauréat .
- Le nombre de postes offerts au C.A.P.E.S. reste ridiculement bas, surtout si l'on compare ce chiffre à celui des postes offerts en Corse cette année .
- Globalement, la politique parisienne dite de " redéploiement des moyens budgétaires " est néfaste à l'école bretonne, et, en son sein, au développement de l'enseignement bilingue : 78 élèves pour 3 classes bilingues primaires à Lannion ; vraisemblablement, aucune ouverture à la rentrée en Mor-Bihan, malgré les fortes demandes (50 enfants inscrits à Guidel, 40 à Sarzeau,...) ...

... / ...

Enfin, lorsque les écoles Diwan continuent d'assumer la mission que l'Etat refuse de prendre en charge (enseignement, recherche, formation), elles doivent en supporter tous les frais et les inconvénients, ne fût-ce l'aide apportée par les départements et la Région . Le dernier accord avec l'Etat ne prend en charge qu'une partie des salaires d'une partie des enseignants, et voudrait interdire la progression de cette filière ...

Bref, la politique menée par le ministère de l'Education Nationale en la matière se confirme : quand il ne se décharge pas de l'enseignement du breton, il le contrarie .

C'est la raison pour laquelle l'Union des Enseignants de Breton entend, dès la rentrée prochaine, mener une campagne d'information s'inscrivant en démenti des déclarations officielles visant à accréditer l'idée que l'enseignement du breton est équitablement pris en charge par l'Education Nationale .

Nous envisageons dès à présent le déclenchement d'un mouvement prolongé, selon des modalités nouvelles, faisant intervenir nos adhérents et sympathisants, afin d'alerter les élus bretons et européens et l'opinion publique sur l'ensemble des insuffisances, anomalies et irrégularités qui caractérisent le statut du breton dans l'Education Nationale .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations .

Le Conseil d'Administration de U.G.B.
Pour action, son Président
Tugdual KALVEZ



UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn", 21. straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

Le 26 septembre 1991

M. le Recteur d'Académie
96, rue d'Antrain
35040 RENNES Cedex

Monsieur le Recteur,

Avec le présent courrier, nous vous faisons parvenir copie des textes adoptés lors de notre dernier congrès .

Les membres de notre fédération ont tenu à poser les problèmes essentiels que rencontre l'enseignement de la langue bretonne aujourd'hui .

Ils souhaitent également obtenir prochainement des éclaircissements sur le fonctionnement de l'I.U.F.M. et qu'on leur explique pourquoi aucun des candidats à l'enseignement du ou en breton n'ait été retenu .

On nous avait promis la solution de la question de la formation de maîtres pré-tonnants dans le cadre de ce nouvel organisme . Nous voyons qu'il n'en est rien et que la fixation d'un quota proportionnel aux besoins impose sa nécessité, du moins si l'on tient vraiment, comme nous, à apporter une solution à ce problème .

Nous restons également dans l'attente d'une réponse à notre courrier en date du 23 août .

Vous remerciant à l'avance pour vos informations et vos explications, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations très distinguées .

Tugdual KALVEZ
Président

Quimper, le 16 septembre 1991

Mme Leal, professeur de breton
au collège Kermoysan (Quimper), au col-
lège Paul Langevin (Le Guilvinec) et
au lycée Brizeux (Quimper)

Mr Le Recteur de
l'académie de Rennes.

Monsieur le Recteur,

Je me permets de vous écrire afin de vous exposer le problème suivant:
j'effectue un complément de service au lycée Brizeux à raison de trois
heures par semaine. Or, les conditions d'exercice de ma discipline y sont
des plus difficiles:

- 1° Le breton n'ayant pas été intégré à l'emploi du temps, les élèves
inscrits se trouvent dispersés dans toutes les classes.
- 2° Le breton ne figure quelquefois pas du tout dans l'emploi du temps
de ces élèves. J'ai donc dû vérifier tous les emplois du temps de l'éta-
blissement afin de faire concorder mes heures disponibles avec celles
des élèves, ce qui très souvent pose des problèmes insolubles.
- 3° L'administration du lycée est donc incapable de me dire quand je pourrai
effectuer mon service et où se trouvent mes élèves!

Il me paraît normal de valoriser ma matière en faisant par exemple le tour des
classes afin de donner une information sur le breton aux élèves, mais il me paraît
inadmissible de devoir pallier aux insuffisances de l'administration.

Tous ces problèmes font qu'il est très difficile d'exercer mon métier correcte-
ment. Les élèves qui désirent apprendre le breton me semblent en outre pénalisés.

J'ai donc tenu à vous exposer la situation en espérant qu'il sera possible d'y
remédier.

Veuillez recevoir, monsieur le Recteur, l'assurance de mes meilleurs senti-
ments.

Mme Leal.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN VREZHONEG

An Douarenn 21, straed an Tier-Barn 56000 Gwened

Le 18 septembre 1991

M. le Recteur
96 rue d'Antrain
35010 RENNES Cedex

Monsieur le Recteur,

Mme Isabelle LEAL rencontrant des difficultés d'ordre
pédagogique en raison des insuffisances de l'administration du
lycée où elle enseigne, je lui ai demandé de vous les
présenter dans une lettre que vous trouverez avec la présente.

Depuis trop d'années, certains chefs d'établissements refusent
d'intégrer le breton dans l'emploi du temps général qu'ils
doivent élaborer. De ce fait, ils ne font pas leur travail et,
ceci, impunément. Il s'agit d'une discrimination injustifiable
et insupportable.

Nous vous demandons de rappeler à leurs obligations tous les
chefs d'établissements de l'Académie, afin que cette situation
ne se rencontre plus à l'avenir.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le
Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Tugdual KALVEZ
Président

Morbihan

Enseignement du breton

Une classe « sauvage » à Guidel

Elle avait pour but d'interpeller l'inspecteur d'Académie.

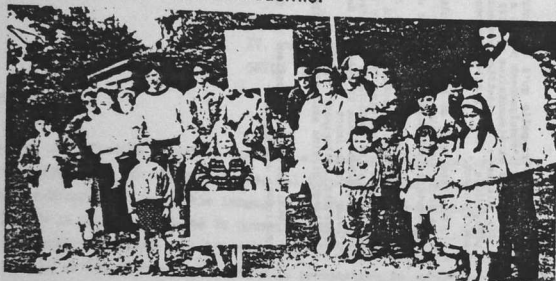
Un premier cours de breton a été donné à une vingtaine d'enfants, à l'école primaire de Guidel, samedi dernier. Il s'agissait en fait d'une classe « sauvage », organisée par l'APEEB (Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton) afin d'interpeller l'inspecteur d'Académie qui, à la demande d'ouverture de classe bilingue, en maternelle et primaire à Guidel (demande qu'il estimait lui-même sérieuse en mai dernier) vient de répondre par l'attribution de quelques heures d'initiation par un maître itinérant.

Un poste d'initiation pour Guidel et Pont-Scorff

La demande de bilinguisme existe à Guidel. Plusieurs enquêtes de l'APEEB vérifiées par un sondage effectué auprès des familles par les directrices à la demande des conseils d'écoles, le produit : 18 enfants en maternelle et 23 en primaire malgré une formulation estimée tendancieuse par l'APEEB.

Lors de leur dernière rencontre avec l'inspection d'Académie, l'association avait donné ses priorités, soit l'ouverture de classes bilingues à Guidel et Sarzeau, ainsi qu'un poste d'initiation à Pont-Scorff.

Actuellement seule Sarzeau est toujours sans réponse. Pont-Scorff a obtenu satisfaction. Un poste d'initiation vient de lui être attribué, qu'il lui faudra partager avec Guidel.



Parents et enfants se sont rassemblés devant le maire.

Une imprégnation dans une langue

Depuis quatre ans, l'initiation était assurée à Pont-Scorff par des bénévoles, et la demande nécessite 16 heures par semaine. Il resterait une dizaine d'heures pour Guidel à partager entre la maternelle et l'école primaire. Il va sans dire que les résultats d'une enquête sur l'ouverture de classes

bilingues ne peuvent en aucun cas être utilisés pour prévoir une initiation à la prochaine rentrée. En effet, bien des parents qui hésitent à se décider pour le bilinguisme sont pour une initiation. A commencer par les conseils d'écoles qui se sont prononcés pour : « compte tenu des 21 classes des deux écoles, l'initiation proposée est dérisoire et ne peut de toute façon, pas être une réponse satisfaisante pour les partisans du bilinguisme précoce qui nécessitent une « imprégnation » dans la langue et donc un enseignement prolongé et journalier », précise l'APEEB, qui poursuit : « Les parents qui attendent cette ouverture de classes ne se découragent pas et sont déterminés à le montrer. Ce cours « sauvage » est une première action qui se répètera à la rentrée, elle s'inscrit dans un plan plus vaste qui se déroulera pendant l'été et à la rentrée : pétitions, tracts, démarches auprès de personnalités locales et européennes ».

Classe bilingue en breton et P.S.

« Pourquoi pas un instituteur itinérant ? »

Le débat sur la classe bilingue en Breton de Guidel n'est pas éteint, et il reprend au moment où on commence à repenser de la rentrée scolaire.

Voici l'opinion émise par le Parti Socialiste du Morbihan :

« A l'heure actuelle, on peut étudier le Breton du collège à l'université et les écoles Diwan ont des contacts d'association avec l'Etat, ce qui permet aux parents désireux de donner à leurs enfants un enseignement en Breton de trouver relativement près de chez eux une école (Outinperit ou Lorient en ce qui concerne Guidel).

Faut-il aller plus loin et généraliser l'enseignement du Breton, comme le souhaiteraient certains ?

Si on examine la situation à Guidel, on peut constater que l'on y parle très peu breton, que la population est souvent originaire d'autres régions (présence de nombreux militaires) et que la demande ne concerne qu'une minorité de parents. Consultés à ce sujet, les conseils d'école réagissent en session extraordinaire et sont prononcés contre l'ouverture de classes bilingues qui désorganisaient l'enseignement dans les deux écoles. Les parents d'élèves FCPE y sont également défavorables et précisent qu'il est, à leurs yeux, plus urgent de prendre des mesures contre l'échec scolaire en ayant des instituteurs supplémentaires.

On ne peut donc dire que les classes bilingues soient bienvenues.

On ne peut donc dire que les classes bilingues soient bienvenues.

On ne peut donc dire que les classes bilingues soient bienvenues.

On ne peut donc dire que les classes bilingues soient bienvenues.

l'Europe, il sera nécessaire de maîtriser plusieurs langues. Le Breton pourrait être l'une d'entre elles pour les parents qui le désirent.

L'école publique a pour vocation de donner, à tous, les mêmes chances, de Breiz à Strasbourg, en passant par les banlieues d'immigrés des grandes métropoles. C'est l'école de l'intégration, où chacun doit recevoir une éducation lui permettant d'être un véritable citoyen français, avec les droits et les devoirs que cela comporte. Le tâche des enseignants est déjà rude et il leur est difficile d'ajouter à la carte « à la carte » qui ne ferait qu'accroître les inégalités entre les enfants mais aussi entre les régions, avec le risque d'un éclatement de l'éducation nationale.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les mouvements autonomistes soutiennent les classes bilingues. Soyons vigilants à ce qu'une minorité ne se serve du désir légitime d'apprendre le Breton comme d'un tremplin à des fins politiques tout à fait discutables.

O.F. 20/8/91

UGB BRO ROAZHON

RENTAN-KONT EMGAV AN 22 A VIZ MAE 1991 E ROAZHON

Gant Yann DUCHET

Aozet gant Ao. RINGUARD, Is-Enseller akademiezh bet karget gant ar Rektor d'ober war-dro kelennadurezh ar Brezhoneg en Deskadurezh Stad, an Il-ha-Gwilun.

Ret eo menegif ne oar an Enseller bet karget eus ar brezhoneg, ger brezhoneg ebet.

Meur a dra a zo bet lâret, setu perak eo diaes sevel ur pennad berr-ha-berr resis diouto.

- Ur strollad-labour, ennañ kerent an APEEB, sindikadoù (FEN, SGEN-CFDT, SNUDI, FO) kelennerien ar c'hentañ hag an eil derez, a zo savet evit pleustrif war zeskadurezh hor yezh ha prientif miz Gwengolo 92 evit an eil derez, miz Gwengolo 93 evit ar c'hentañ derez.

Gerioù-stur ar velestradurezh o vefañ : "anaoudegezh, padusted, stummadur"... Lod a zo barrek war ar gerioù...

- C'hoant he deus ar Velestradurezh da resisaat ha da strishaat tachennoù-kelenn ar yezh :

- Kentañ derez :

1°- Diazezañ da vat "mammenoù" resis er skolioù mamm hag er skolioù kentañ derez : klasoù divyezhek hag an eurvezhoù "initiation".

2°- Bez e tiefe (??) bezañ roet ur stummadur dereat da danvezioù-mistri niverus awalc'h en IUFM nevez... abenn 2 vloaz.

- Eil derez :

1°- Ar brezhoneg a vefe par d'ur yezh estren a-vihan-niver.

2°- Ret e vo prederiañ war an dibab yezhoù.

3°- LV3 en eil klas (0 eurvezh evit ar mare ; n'eus nemet e Roazhon e vez gwelet kement-mañ, daoust da zaoù lise da vefañ preder evit-se).

4°- LV2 ???

5°- Evit kenderc'hel gant ar c'hentañ derez, e vefe ret dibab skolaioù ha liseoù resis e ROAZHON, St MALO, REDON.



U G B AR MOR-BIHAN

ENNERIEN BREZHONEG

traed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

Le 25 août 1991

" LE RAPPEL DU MOR-BIHAN "

17, rue Auguste Nayel

56100 AN ORIENT

Monsieur le Directeur,

Nous avons lu avec stupéfaction l'article consacré aux classes bilingues dans votre numéro du 15 août 1991 . Il est contradictoire, mal informé et nous laisse à penser que le P.S. du Mor-Bihan tient un double langage à perspective électoraliste . Il est le reflet de la mauvaise volonté du pouvoir socialiste à l'égard de notre langue . On le voit particulièrement dans l'attitude de M. Jospin qui, depuis plus de trois années, refuse de discuter avec nous dans la perspective de mettre sur pied, dans la concertation, un plan pour le breton dans l'enseignement, en dépit du soutien de quelques élus socialistes, dont M. Le Drian .

D'autres ont répondu aux faux arguments que vous employez . Nous nous contenterons de noter la position antidémocratique qu'est la vôtre, qui refusez l'ouverture d'une classe bilingue à plus de trente enfants . La circulaire Savary, du 21 juin 1982, fixe à quinze le nombre d'élèves nécessaires pour ouvrir une telle classe .

La démocratie se mesure au respect de ses minorités . La France et ses responsables socialistes _ non différents de ceux de la droite sur ce point _ ont de bons principes pour l'exportation . Qu'ils commencent à les appliquer chez elle .

Nous attendons que le P.S. redéfinisse clairement sa position au sujet du bilinguisme breton-français et à la place de la langue bretonne en général dans l'Education Nationale ; affirme sa volonté de faire aboutir la proposition de loi Dollo et son engagement à agir pour sortir le breton de sa situation fragile et marginale dans l'enseignement .

Sachez que le Mouvement Breton n'aura plus la mémoire courte .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées .

Pour U.G.B., son Président

Tugdual KALVEZ

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Education Nationale

Paris, le

25 JUIN 1991

CAB/BDC/CP/25768/B
V / Lettre du 8 mars 1991.
Ref : LB/JM/02/03

Je vous rappelle qu'à la rentrée 89-90 l'enseignement du breton dans l'enseignement public a été assuré dans 154 écoles maternelles et élémentaires par 242 instituteurs et a concerné 5543 élèves ; 12 instituteurs-animateurs, et un conseiller pédagogique sont particulièrement chargés d'animer cet enseignement.

Des "ateliers" de langue et culture bretonnes ont fonctionné à l'école normale de Quimper ; environ vingt élèves-instituteurs volontaires ont suivi ces ateliers.

Dans les quatre départements de l'académie, des classes bilingues français-breton ont été créées à l'initiative des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale : quatre dans le département du Morbihan scolarisant 71 élèves, 8 dans le département des Côtes d'Armor scolarisant 146 élèves, 4 dans le département du Finistère scolarisant 62 élèves, 3 dans le département de l'Ille et Vilaine scolarisant 51 élèves.

Monsieur le Député,

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Vous avez bien voulu me transmettre la correspondance de Monsieur TUGDUAL KALVEZ, président de l'"Union des enseignants de breton" qui sollicite la création de postes d'instituteurs en vue d'une formation de maitres bilingues français-breton.

Le dossier concernant l'enseignement du breton fait l'objet d'un examen attentif. S'agissant de la responsabilité de l'école publique dans l'enseignement du breton, j'ai été très attentif aux conditions de déroulement de la rentrée 1990-1991, c'est ainsi que deux postes d'instituteurs supplémentaires ont été attribués à l'académie de Rennes, que le recteur a répartis en fonction des besoins qu'il a appréciés.

Je vous précise qu'actuellement aucun engagement n'a été pris concernant de prochaines créations de postes. Ces créations interviennent à la demande du recteur et des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, et sont décidées en fonction des besoins réellement constatés sur le terrain et des priorités définies localement.

Lionel Jospin

Lionel JOSPIN

2/2

*Avec mes sentiments
les plus cordiaux
à Monsieur le Président,
recteur de votre département*

L. Jospin

Monsieur Loïc BOUVARD
Député du Morbihan
Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Conseiller régional de Bretagne
Assemblée Nationale
75355 PARIS CEDEX 07

.../...

REPRODUCTION DE BERTIN - Zone des Travaux 56000 Vannes

- Goulennoù ha kudennoù a chom :

- Kentañ derez

Skolaerien nevez : ne vo hini ebet en ur c'hortoz an IUFMou, nag evit respont d'an ezhommoù (post "brigade" - klas divyezhek ar skol-vamm), nag evit dazont ar c'helenn brezhoneg er c'hentañ derez e St MALO pe REDON.

N'hon eus respont resis ebet diwar-benn krouidigezh ur c'hlas divyezhek er skol-vamm staget ouzh skol ar Frankiz ; (un 20 familh bennak o c'houlenn).

- Eil derez

Penaos strishaat tachenn ar c'helenn brezhoneg e Roazhon gant peseurt abegoù ? piv a zivizo ? Kudenn ar brezhoneg teirvet yezh... dalc'het soñj n'eo ket eil yezh en he bro !

Dre vras, n'eus testenn, statud ebet ken evit ar brezhoneg nag en Il-ha-Gwilun, nag e lec'h all !

Kudenn an darempredoù gant Ti-Kêr Roazhon a zo bet meneget ivez : skritell divyezhek e skol ar Frankiz ; degemer ar vugale o tont eus an diavaez.

Daoust hag eñ e vo klasket da vat digeriñ klasoù divyezhek e St MALO ha REDON a-benn nebeut evit kenderc'hel da bourveziñ ar skolajoù e-lec'h ez eus kentelioù brezhoneg dija ? Ha gant peseurt skolaerien ? E pelec'h 'vefe ar "mammennoù" neuze ?

Komzoù flour, ur wech ouzhpenn, hogen netra resis evit respont d'an ezhommoù... met betek bremañ, digor e seblant bezañ an nor.

Un eil bodad labour a vo dalc'het e derou miz Here.

OF 11/05/91

« Les enseignants se regroupent.
Promouvoir le breton

Les enseignants de breton d'Ille-et-Vilaine se sont rassemblés mardi dernier à Rennes pour créer une section départementale de l'U.G.B. (Unvaniezh or galennerion brezhoneg), association basée sur les cinq départements et la région parisienne. « Jusqu'alors, expliquent-ils, nous adhérons à l'association régionale à titre individuel. Il nous a semblé important de nous regrouper au niveau départemental, nous pourrions ainsi intervenir localement et mieux défendre la langue bretonne ». Ils sont seize actuellement à enseigner à Rennes, Redon, Saint-Malo pour le primaire et le secondaire, six à

l'université pour l'enseignement supérieur.

« L'enseignement du breton, poursuivent-ils, est reconnu en théorie, mais nous nous heurtons à de nombreuses incohérences, remplacements des instituteurs par exemple, leur recrutement, leur formation, ou les inscriptions des enfants des communes voisines, la difficulté à poursuivre en secondaire ».

Une nouvelle association, soutenue d'ores et déjà par les parents d'élèves. Contact : école publique Liberté, rue des Carmes, Rennes ; tél. 99 30 16 74.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21. straed an Tier-Barn. 56000 Gwened

UNVANIEZH AR GELENNERIEN

skourr Il-ha-Gwilun

e ti

Yvonne Boyer

21, ball Pierre Lemoine

35200 Roazhon.

d'ann 28 a viz Mezheven 1991

LETTRE OUVERTE A M. LE MAIRE DE RENNES.

Monsieur le Maire,

c'est avec surprise que nous avons pris connaissance du refus de la municipalité d'apposer un panneau informatif bilingue annonçant l'existence de classes bilingues, breton-français, à l'entrée de l'école publique Primaire du boulevard de la Liberté.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter le désir exprimé par les parents d'élèves et les enseignants, tant il nous paraît important d'informer la population rennaise de l'existence de cette filière bilingue breton-français en école primaire à Rennes.

Faut-il rappeler que :

- le Breton n'est pas langue étrangère en Bretagne, il a donc droit à la reconnaissance officielle de l'état et de la commune,
- le Breton ne doit plus être enseigné dans la clandestinité, les parents d'élèves et tous les citoyens ont le droit d'être informés de l'existence de cet enseignement, information que l'éducation nationale n'apporte pas suffisamment,

- le bilinguisme est considéré comme un atout culturel et pédagogique dans tous les pays européens (sauf en France!), et notamment dans les villes jumelées avec Rennes qui sont Brno, en Tchécoslovaquie, et Cork, en Irlande. Pourquoi la municipalité rennaise choisirait-elle de s'aligner sur la conception la plus rétrograde?

Peut-on prétendre soutenir le bilinguisme et refuser de promouvoir le travail pédagogique des classes bilingues qui mettent en valeur les richesses culturelles régionales dans la capitale de la Bretagne?

Refuser d'aider le bilinguisme breton-français à se développer dans l'école laïque revient à donner raison à ceux qui proclament qu'il n'y a



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21. straed an Tier-Barn. 56000 Gwened

pas de place pour la langue bretonne dans l'école publique.

Cela revient à pratiquer l'exclusion de notre langue et à refuser son intégration dans la vie scolaire.

Faudra-t-il saisir le Ministre de l'Intégration de cette affaire d'exclusion de notre langue ?

La Présidente d'U. G. B. en Ille-et-Vilaine
Yvonne Boyer



LYCEE ET COLLEGE PRIVES MIXTES

« **SAINTE GENEVIEVE** »

14, rue Ginguéné - 35000 RENNES

BP 546 - 35006 RENNES CEDEX

Tél. : 99.65.10.08 - Fax : 99.31.93.28

Accueil de la 6^e à la Terminale - 1.520 élèves

LANGUES : Anglais - Allemand - Espagnol - Latin - Portugais

OPTIONS : Informatique - Latin - Breton - Dessin - Musique

(Second Cycle)

BACCALAUREAT : A1 - A2 - A3 option Arts Plastiques - B - C - D

F12 (Arts Appliqués)

Etablissement sous contrat d'association

Externat - Demi-pension - Internat (au lycée seulement)

LYCEE
PRIVE
MIXTE

SAINTE-MARTIN

31, rue d'Autram - BP 168 - 35003 RENNES ☎ 99.38.70.66

• De la seconde à la terminale :

Préparation aux baccalauréats A1, A2, B, C, D, G2, F8

L.V. I : anglais, allemand

L.V. II : allemand, espagnol, italien

L.V. III : allemand, espagnol, italien, chinois, breton

Langue ancienne : latin

Options : activités sportives spécialisées, informatique

• Après le baccalauréat :

• classe post-bac F8 - G2

• classe préparatoire

aux Etudes Comptables

et Financières

BRO NAONED

KELENN BREZHONEG E BRO NAONED
gant Laorans Motrot (Gwengolo 1991)

BLAEN: 3 eurvezh (kollet leurvezh): 3 skoliad er 4re (kollet skolidi en abeg d'al latin), 4 er 5vet. N'eo ket bet graet an enklask er 6 vet.

KORDEMAE: 2 eurv. graet diwar 3 roet (1 a zegouezh gant 2 er Poullgwenn). 1 sk en 3de, 5 er 4re, 3 er 5vet, 15 er 6vet.

Netra da rebech ouzh ar rener, e-lec'h ma vez graet labour dereat e vez kavet skolidi (lod bet kollet en abeg d'al latin), un enklask a oa bet warlene er CM2

AR POULLGWENN: 2 eurv. 15 sk. er 6vet, 3 er 5vet.

SAVENEG: 2 eurv. (1 kollet), 5sk. er 4re, 4 er 5vet (+ 4 all a blijfe dezho kenderc'hel), enklask ebet er 6vet, 3skoliadez en 3de a blijfe dezho kenderc'hel met n'hallont ket (an eurioù!)

AR BAOL: 2 eurv., 11 sk. er 5vet. N'eo ket bet graet an enklask er 6vet. 8 skoliad en SES.

SANT NAZER. JEAN MOULIN . 2 eurvezh (?)

SANT NAZER. MARION ROLLAND. 2 eurvezh. 10 skoliad er 5vet. eman ar rener o c'h ober un enklask er 6vet.

GWENRANN leurvezh. Roet din ar peurrest eus ar skolidi o doa laket o anv 2vloaz zo. 5 zo deuet evit ar poent.

SAVENEG . Traktoù, skritelloù, emvod, skoliad ebet. Eurvezhioù e-pad ar predoù.

Rektordi Naoned Aloubet

Ur strollad a 20 den a c'houlas komz ouzh ar rektor digwener 27 a viz Gwengolo. Bemdez abaoe 20 devezh ez a tud an APEEB d'ar rektordi evit gouz ar post CAPES brezhoneg. Ne fellas ket d'ar rektor o degemer c'hoazh ha dre ma choment hir amzer en ti e teuas pemp R.G. gant ur c'homiser ha 30 polis bennak d'o fedñ da vont ar-maez. Ul lizher hag ur pellizher dre FAX a voe kaset d'ar rektordi gant Renerezh al Liseoù hag ar Skolajoù e pariz al Lun war-lec'h. Gortoz a reer e teurvezfe ar rektor embann ar c'heloù.

Y.N.T.

Kemennadennoù

Goude aloubadeg Rektordi Akademiezh an Naoned gant kerent skolidi a venn gwelout yezh Breizh o vezañ kelennet e skolioù o bugale e sav Stourm Ar Brezhoneg Bro Leon a enep da zismegañs ar galloud gall pa'z eo bet galvet ar polis da zischiubiñ ar Rektordi an doare leus e-lec'h reiñ o gwirioù d'ar Vretoned yaouank da zeskñ o yezh.

- Evel an holl Vretoned o deus gwir an Naonediz da gaout tremen d'o yezh vroadel ken er c'heliennadurezh, ken er vuhez kevredik.

- Ne c'hall ket ar stad c'hall ober fae war gwirioù ar Vretoned d'o yezh ha d'o sevenadur, gwirioù anavezet dre feuremglevioù etrevroadel bet sinet gant Bro C'hall end-seun.

- Ar c'helienn brezhoneg e Bro an Naoned a rank bezañ azoet diouzh an ezhommoù mallusañ, ezhommoù bet eztaolet gant ouzhpenn 500 familh a c'houlenn ma vo anvet kelennerien titlet diouzhtu, ha ma vo echuet gant disparti etre Bro Naoned ha peurrest Breizh a-fet gwirioù Pobl Breizh d'he yezh, d'he sevenadur ha d'he holl wirioù broadel.

SAB

Bremañ nu 122

K.B.D.P.

PARIS

neg

A.P.L.B. -23-
Association des Professeurs
de Langue Bretonne

RICHARD Serge
70 rue J P Timbaud
75011 PARIS
43 55 79 51

PARIZ, d'an 2 a viz Gouere 1991

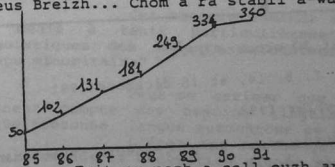
Mignoned ker,

Setu echu ar bloavezh skol e Rannvro Bariz ha poent eo deomp teurel un tamm sell war an disoc'hoù.

Labour vat 'zo bet kaset de benn adarre gant K.B.D.P./A.P.L.B. 340 skoliad o deus bet tro da dremen an amproüenoù brezhoneg er-bloaz-mañ.

Dre ar munud: 322 evit an amproüenoù diret
6 evit ar vachelouriezh deknolojikel
11 evit an eilvet yezh vev
1 evit an trede yezh vev

Ret eo menegiñ ez eus, tamm pé damm un drederenn anezho n'int ket eus Breizh... Chom a ra stabil a-walc'h ar gromenn-gresk hevlene.



Evit ar pezh a sell ouzh ar stajoù e Pariz, Rijsel (Lille), Orleañs ha Brussel, hon eus bet 76 den enskrivet, da lavarout eo 6 ouzhpenn pa geñverier gant ar bloavezh tremenet. En o zouez, un toullad prest da genderc'hel gant an DEUG ha mont de labourat e Breizh. Jedet 'zo bet ganeomp ez eus 10% eus implijidi DIWAN bet stummet e PARIZ. Reoù all a zo aet da labourat e R.B.I. h.a. Disoc'hoù frouezhus eta...

Serj RICHARD

KADORIAD K.B.D.P./A.P.L.B.

Prezidant : Serj Richard - 10, r. Henri Poincaré 75020 Paris - Pg.: 43 64 24 47
Sekretourien : Maï Dupuy - 7, Allée des Maisonnettes 93220 Gagny - Pg.: 43 02 27 98
Nikolaz Davalant - 83, r. Myrha 75018 Paris - Pg.: 42 55 63 56
Lenzorierien : Trieri Madeg - 74, Av. du Fouilleux 92150 Suresnes - Pg.: 47 72 31 63

A.P.L.B. 1991 - 1992
Association des professeurs
de langue bretonne

STAGES INTENSIFS DE BRETON

C'EST CHOUËTTE
DE
PARLER
BRETON!



A PARIS:

SUR 3 WEEK-ENDS

- * Niveau débutant
- * Prix de la session : 350 F
- * Université PARIS III
- * Horaire : Samedi, de 13h 30 à 18h
Dimanche, de 9h à 18h

PARIS:

STAGE DEBUTANTS I: 5, 6, 12, 13, 19 et 20 octobre 1991

STAGE DEBUTANTS II: 24 et 25 novembre, 7, 8, 14, et 15 décembre 1991

Gallois, 1er et 2e niveau: Janvier-février 1992

Les stages "BREZHONEG D'AR PEVARLAMB RUZ", c'est 10 professeurs, avec changement d'enseignant toutes les deux heures. C'est une méthode active directe. C'est: le code de l'écriture du breton moderne, les principales structures de la langue, un vocabulaire fondamental, des chansons, des sketches et des rencontres à TI AR BREZHONEG (maison de la langue bretonne). Vous pouvez, en fin de stage, passer à un cours de 2e année! (10 centres en Région Parisienne).

Le breton : à Paris et ailleurs

Huit lycées de Paris et sa banlieue et deux universités (Paris III et Paris VIII) proposent des cours de breton pendant l'année scolaire. Certains sont ouverts aux adultes, d'autres aux lycéens et aux étudiants. Des stages intensifs de breton sont par ailleurs prévus à Paris, Lille, Orléans et Bruxelles. Renseignements à l'APLB (Association des professeurs de langue bretonne), 70, rue Jean-Pierre-Timbaud, 75011 Paris. Tél. 43 55 79 51 et 43 64 90 20.

O.F. - 27/4/1991

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn, 56000 Gwened

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG
BRO ROAZHON
42 STRAED AL LIREU
rue des lilas
35 136 SANT JAKEZ AL LANN

le lundi 23 septembre 1991

Monsieur le Député,

la France a ratifié en 1991 la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, du moins en partie. Elle a en effet émis une réserve à l'article 30 de la Convention, privant ainsi nos enfants de la protection contre la discrimination linguistique.

Mais elle n'a pas émis de réserve à l'article 17b de la Convention. Cet article a donc force de loi.

Monsieur le Député, pouvez-vous demander au gouvernement, et notamment au ministre de la Culture, de l'Information et de la Communication, en quoi l'état respecte l'article 17b de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant?

Cet article demande aux états "d'encourager les média à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire"

Peut-on estimer que les média de Bretagne tiennent compte des besoins linguistiques des enfants de langue bretonne, langue autochtone en Bretagne? L'état les encourage-t-il à le faire, comme le lui demande la Convention signée par lui?

Si la presse, la radio et la télévision en Bretagne ignorent les besoins linguistiques de nos enfants, de quels recours, autres qu'internationaux, pouvons nous disposer?

Dans l'attente de réponses à ces questions qui engagent l'avenir de nos enfants, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sincères remerciements pour l'aide que vous apporterez à intégrer notre langue à l'état de droit.

Mark Kerrain

AN S.N.I.

Éducation

O.F. - 17/9/1991

Redéploiement de poste à Diwan
Le SNI crie au détournement

Le SNI-PEGG menace de saisir la justice pour détournement si le rectorat ne rétablit pas trois postes budgétaires pour l'enseignement public. Ces trois postes devaient être réintégré dans le Morbihan après qu'ils aient été attribués par le ministère à l'académie de Rennes (alors qu'initialement le département avait été pénalisé de six postes). Or, après un silence que le syndicat qualifie d'embarque rassé, on vient d'apprendre que ces trois postes serviraient à financer des contrats d'associations pour les écoles en breton Diwan. Le SNI rappelle avoir toujours considéré que des moyens étaient nécessaires pour la langue et la culture bretonne, mais trouve scandaleux que des fermetures de classes en soient le prix. « La justice et les élus devront prendre leurs responsabilités. Il faut choisir entre l'intérêt général et les complaisances politiciennes » conclut le syndicat.

Diwan et l'ouverture à Baud

Après la conférence de presse de l'inspecteur d'académie de l'Ouest-France de mardi se rapportant à l'ouverture d'une classe de Diwan, à Baud, l'association « Damb-de-Groil » réagit. L'association Damb-de-Groil s'insurge contre la mauvaise volonté manifestée de l'inspecteur d'académie, M. Mérignoux à l'encontre de l'enseignement du Breton et en particulier contre l'ouverture d'une deuxième école Diwan dans le Morbihan (à Baud).
- Les raisons invoquées pour refuser de signer le récépissé d'ouverture sont totalement infondues. -

L'association ajoute: « A notre connaissance le dossier de déclaration d'ouverture a été transmis à l'académie en temps voulu et dans son intégralité. » Quant à la supposée non compétence de l'inspecteur, M. Mérignoux, devrait savoir bien mal informé, décidément que Mlle Françoise Leroux était l'année précédente sous contrat avec l'éducation nationale dans le cadre des accords passés avec Diwan Breizh, ce qui laisse supposer que l'académie a déjà reconnu ses qualités professionnelles. »

A-ENEP

Alsace: enseignement de l'allemand ou bilinguisme?

Le Haut Comité de Référence pour la langue et la culture allemande et francique entretient savamment l'ambiguïté entre enseignement de l'allemand et bilinguisme. Les sections SNI-PEGG du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, reçues en audience au ministère, ont rappelé que la situation actuelle leur paraissait satisfaisante. En effet, 70 000 enfants bénéficient, en Alsace, d'un apprentissage précoce de l'allemand des le CES, voire le CET. L'introduction du bilinguisme (enseignement en allemand pour 12 heures de l'horaire) est irréaliste. Trouverait-on des enseignants formés et prêts à s'engager dans cette expérience difficile? L'extérieur du service public des intervenants extérieurs? Une expérience, pourquoi pas? A condition qu'elle soit limitée, contrôlée, évaluée et avec des enseignants volontaires et formés.

Écoles Diwan
La précision du recteur

A propos de la position du SNI concernant Diwan (« Ouest-France » du 17 septembre), le recteur d'académie de Rennes fait cette mise au point: « Le ministère de l'Éducation nationale vient effectivement d'attribuer à l'académie trois postes d'instituteur, à compter de la rentrée scolaire 1991. Ces postes sont destinés à assurer la rémunération de personnels après qu'ils aient réussi les épreuves d'un concours interne d'instituteurs publics; ces personnels, appelés à devenir fonctionnaires, sont issus des écoles Diwan et enseignent actuellement dans le premier degré au titre des langues et cultures régionales. »

D'AR

O.F. - 20/9/91

C'HLASOÙ DIVYEZHEK



RÉGION BRETAGNE
CONSEIL RÉGIONAL

Service du Développement
Culturel Social et Sportif
TEL 99 02 97 16
RÉLSB/YK/4520/91

11678

Monsieur Mark KERRAIN
UNION DES ENSEIGNANTS DE BRETON
21 Rue des Tribunaux

56000 VANNES

Monsieur,

Par un récent courrier, vous attirez mon attention sur la place insuffisante que les média, en Bretagne, accordent à la langue bretonne, en contradiction avec l'article 17b de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et donc de ses besoins linguistiques.

La place de la langue bretonne dans les média est un sujet qui me tient à coeur. J'ai, très récemment, fait part au Ministre Délégué chargé de la Culture, Georges KIEJMAN, comme au Directeur Régional de FR3, de mon souci de voir le breton occuper l'espace qui lui est dû à la radio comme à la télévision.

Votre lettre conforte ma démarche et je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LOUIS LE PENSEC
Ministre des Départements
et Territoires d'Outre-Mer

A bien reçu votre courrier du 23 Septembre concernant le respect de l'article 17b de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Il en a pris très bonne note et n'a pas manqué de se faire l'écho de vos préoccupations auprès du Ministre de la Culture et de la Communication.

Il vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments distingués.

Le Pensec

OBER UR FILM DA VRUDAN AR BREZHONEG
gant Mikael Madeg

Evel kalz kelennerien brezhoneg all sur a-walc'h, e vezan nec'het bep bloaz gant niver va skolidi. Izelik e vez hag izelik e chom. Dav eo lavaret ez eus moien, e lise ha skolaj-stad ar C'hastellin, da gregin gant studi ar yezh er 6vet hag en 2vet klas.

Meur a vloaz zo e ran, tro mareoù miz Genver, un droiad abostolerezh en holl glasadoù trede klas da glask disklêrian d'ar grennarded-se perak e vefe mat dezho studian brezhoneg. Bep bloaz e welan evel-se e-tro ur 100 anezho. Pet a vez kendrec'het ganin? A-wechoù 1, a-wechoù 2, ken alies all hini ebet.

Ma'z eo deuet d'am spered klask kompren sklaeroc'hik perak e chom mouzhet ar rumm oad-man ouzh "yezh o bro". Rak diouzh ar mod ma santan se e welan en eil derez daou rumm hag a zo aesoc'h da lakaat da vezan a-du a-walc'h gant ar brezhoneg: ar re yaouankan (6vet k.) hag ar re goshan (lan ha diwezhan klas). Nemet evit ar re-man, em lise bepred, e vez re ziwezhat.

Goulennet em boa ouzh ur c'hlasad liseidi 2vet klas a gentelien war ar saozneg, e miz Ebrel 1991, lakaat din urzh e-touez un 12 bennak a arguzennoù am boa klevet (na pet gwech!) a-enep d'ar brezhoneg. Hini anezho ne studie brezhoneg. Goulennet em boa diganto ivez pet a oueze e c'hellent choaz studian brezhoneg. An 4 anezho ne ouient ket, emezo. Setu, forzh penaos, n'o doa ket goulennet outo o-unan hag interestet e oant zoken. Mantrus: e Penn-ar-Bed eo lise-stad ar C'hastellin unan eus an nebeudig ma'z eus ur c'helenner brezhoneg ne ra (tost da vat) nemet se.

Graet ganin un didouezian da respontoù va c'hlasad (28 lisead ennan), setu dre be urzh e oa renket ganto, a-raok arguzennoù disteroc'h o fouez, ar pezh a gave dezho a zo kaoz e oa didalvez choaz studian brezhoneg en 2vet klas:

1. Ur yezh na vez ket implijet kalz eo (d.l.e. e diañvaez Breizh hag e diabarzh Breizh).
2. Labour a-walc'h o deus dija gant yezhoù "pouezusoc'h".
3. Da betra deskin brezhoneg "p'eman Europa war-nes bezan graet".
4. Ar brezhoneg ne servij da netra.

Abaoe 2 vloaz ez an da welet 2 glasad CM2 er skol derez kentan a zegas deomp an 4 eus hon skolajidi 6vet klas. Peb a eurvezh a dremenan ganto. Ober kaoz ganto, respont d'o goulennnoù, rein paperioù dezho. Er bloaz-man, evel warlene, em boa bet un degemer laouen gant ar vugale. Padal, a-benn an distro-skol 91 n'eus klasad brezhoneg ebet er 6vet klas du-man: 1 hepken en doa lakeet e anv. Ar gerent eo a ziviz evit bugale en oad-se sur a-walc'h.

Forzh pegen barrek e vefe ur c'helenner brezhoneg, d'am sonj, ne vo biken gwall efedus da rein da gompren traoù zo da voused hor bro, hag a zo diseblant ouzh ar yezh. Arabad deomp en em douellan war se.

Abaoe 8 vloaz ma'z on kelenner brezhoneg e Breizh Izel eo sklaer kement-man holl din:

* Hini ebet eus ar vugale-se ne oar brezhoneg. Dre vras, kalzik eus o zud a gompren, o zud-kozh eo a gaoze anezhan.

* O zud. dre vras, ne reont van ebet gant ar yezh. N'int nag a-du nag a-enep.

* Kalzik tud a gaver hag a zo a-du gant ar fed e vefe kelennet brezhoneg "en abstracto" met pa vez anv da lakaat o bugale d'e studian e kavont ivez eo ur c'holl-amzer hag eo gwelloc'h d'ar vugale deskin traoù all.

* Dister-kenan eo hiviziken ar vreizhadelezh objektivel tro-dro d'ar Vretoned yaouank-se (ha c'hoazh pa welont anezhii).

* Estreget un nebeudig hiniennnoù, ar skolidi a welan o teskin brezhoneg da vat eo ar re, nebeu-kenan anezho eta, a sonj o zud eo un dra vat dezho deskin brezhoneg.

Setu m'on deuet da sonjal e vefe un dra vat deomp, Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg, gellout brudan hon yezh gant ur film video da ziskouez d'ar Vretoned diseblant, dezho da choaz studian ar yezh. Sebezus a-walc'h eo en ur c'hiz, met seul vuic'h a gelennerien stummet da vat (forzh pegen nebeut e vefent c'hoazh) seul nebeutoc'h a skolidi "ordinal" zo.

Un hevelep film a welan gantan da bal klask kendrec'hin tri rumm tud:

- 1- moused ar CM2 (10-11 vloaz),
 - 2- kerent ar vugale-man,
 - 3- krennarded an 3de klas (14-15 vloaz).
- N'on ket sur avat hag ober a c'heller ur film efedus evit an 3 rumm-man war un dro.

RAKTRES UR FILM

Ur film evel-se d'am sonj, ne c'heller bezan graet nemet ganeomp-ni, kelennerien vrezhoneg, ha pa vefe gelllet kaout sikour digant tud all. E bal a ranko bezan:

1. kelaouin buan-ha-buan diwar-benn ar brezhoneg: a belec'h e teu, e bouez e gwirizoù ar vro, e rein ivez da glevet.
2. klask "respont" d'ar (rak-)sonjoù enkreuzus o devez an darn vrasan eus an dud a lavar "ar brezhoneg ne servij da netra".
3. rein d'an dud da welet ar pezh a fell dimp rein dezho da gompren.

Da skwer: alies e lavaran d'ar vugale a glaskan kendrec'hin ez eus un nebeud Amerikaned, Saozon ha Japaned o deus desket brezhoneg. Kaozioù... Ma vefe tu da ziskouez d'ar vugale-se ur Japanad o komz brezhoneg? ... Lavaret a ran eo a-du gant ar yezh (sanset) ar pennoù bras, ez eus skolioù o vont en-dro e brezhoneg... ha na pet tra all a vefe efedusoc'h o diskouez

PETRA A GINNIGAN?

Diouzh un tu eo ret klask respontoù efedus d'an enep-arguzerezh re eeun a zo e spered ar Vretoned o-unan. "Ar brezhoneg zo mat evit tud kozh, paour, dizek". Petra an efedusan? Lavaret dezho n'eo ket gwir, pe diskouez un den yaouank, ur c'hrennard, ur c'hlasad bugale, holl oc'h implij ar yezh en un en-dro eus kêr en devezh hiziv?

Dav eo gouzout petra hon eus c'hoant da ziskouez, ha goude-se petra eo an doare efedusan d'hen diskouez. D'ar sellerien d'ober o sonj. Gouzout a reomp e vo efedusoc'h skeudennoù eget prezegennoù, dreist-holl evit bugale ha krennarded. Terrin ar c'hlicheoù zo en o fenn eta.

Kement-man-holl a c'hell pep hini renablin en e gorn dija. Goude se avat e ranker, en ur c'hiz bennak, kendeuzin ar c'hinnigoù-se ha rein ur framm dezho. Evit se e kinnigan aozan un 3 (pe 4) devezh labour, lakomp da vare Kala-Goanv, e lec'h ma vo bodet 3 pe 4 ac'hanomp da vihanan o pleustrin da vat ar

c'hudennou-man. Hon pal: kaout e fin an devezhiou-se (a c'hell bezan aozet e ti hini pe hini ac'hanomp, du-man ma keroc'h, lojan 5 den a c'hellan, goude na vefe ket gwall vras ar sal) ur mennozh resis- kenan eus ar pezh a vo e-barzh ar film, laket war ar paper:ur "senario", ur skrid-film, petra.

Ur gudenn all eo hini ar film. Ez-teknikel n'eo ket ur gwall hini. Gant ostilhoù video e c'heller labourat. Em lise ez eus, e meur a lise all ivez, sur a-walc'h. Sikouret e c'hellomp bezan gant rouedad ar CRDP. Kenetrezomp e c'hellomp ober. Ur wech divizet petra zo da ziskouez, e c'hellomp kinnig d'an holl izili, a vo bet oc'h aozan an danvez skrid-film evel d'ar re all, filman ar pezh a vo ezhomme. Lakomp: ur skol derez kentan o vont endro e brezhoneg, ur strollad kanerien rock o kanan e brezhoneg, ur penn bras o lavaret e sonj, krennarded o kaozeal e brezhoneg er gêr gant o zud.

War-lerc'h un nebeud mizioù, lakomp e-tro Meurlarjez pe Bask, e c'hello en em vodan adarre ar re a c'hello, evit choaz diwar an tammoù filmet evel-se gant an holl petra da lakaat e-barzh ar film. Prientin da vat framm ar film, gwelet pegeit e pado. Pe ober peb a a film dishenvel evit an tri rumm tud am eus meneget. Lakomp ur film 10 munud evit bodadennoù kerent, e lec'h ma vez anv eus ur bern traoù, hag ur film 25 munud evit diskouez da glasadoù skolidi.

Goude se eo a-walc'h da un den sevel ar filmoù-se en ur stal sevel anezho e-giz ma'z eus pelloc'h estreget unan er vro, er skolioù meur, e liseoù zo...

War daou boent avat e welan kudennoù.

Da gentan, tud n'int ket kustum da filman a vank dezho ul "lagad" filman. Ne vefe ket falloc'h eta gwelet un den a vicher, devezh diwezhan hon emvod prientin, da gaout e ali. N'eus ket diouer anezho er vro, ha lod zo brezhonegerien zoken.

Sonjal a c'heller ivez ne vefe ket falloc'h gopran un den a vicher evit ober al labour filman (labour kamera), lakomp gopran anezhan e-pad un eizh devezh bennak, filman neuze traoù bet prientet aketus en a-raok. Aze ivez ez eus tud a vicher a zo brezhonegerien.

D'am sonj eo kerkoulz "c'hoari" ar film, da lavaret eo e lec'h filman ur bern evit derc'hel nebeud, goulenn gant tud resis zo (bugale, krennarded, pennoù bras...) lavaret traoù resis zo bet choazet ganeomp. Arguzin ganto war ar stumm d'o lavaret, evel just. Ma kemeran skwer ar pennoù bras e c'heller choaz e-touez prezegennoù bet distaget ganto tammoù resis, frazennoù zoken, ha goulenn diganto o lavaret, na petra 'ta. Ma vez naturel e paseo ken brav all, ha gounit amzer a rafe an holl.

Ezhomm zo ostilherezh a-vicher, koustus, dreist-holl evit filman (ma vez graet gant un den a-vicher) met amprestan binvijs evel se a c'heller. Ha neuze feurmin implij an ostilherezh da sevel ar film, evel just.

An arc'hant? Ar sikourioù?

Pep hini a c'hell kinnig e sonjoù pe gwelet tud anavezet gantan.

FR3 a c'hellfe kemer perzh? Ar CRDP (e hini Brest ez eus un teknikour a c'heller goulenn digantan aozan devezhiou-stumman war implij ar c'hameraioù video)? An ARC (e Kemper)? ACAV Sant Kadou? ...

Evit an arc'hant, ma vez choazet en em zibab etrezomp n'eus ket a vizoù bras: kaout kameraioù hep o faean a c'heller (reoù va lise a c'hellan amprestan peogwir eo da vezan implijet er skol goude se), ar filmoù o-unan n'int ket gwall ger. Keroc'hig eo feurm an ostilherezh framman, hep na goustfe re en holl evelato.

Sikouret e c'hellfemp bezan, d'am sonj, gant Skol Uhel ar Vro, pe gant departamant Penn ar Bed.

Goude-se ne chom nemet ober eilskwerennoù hag o c'has

d'an holl a c'houlennno. Hag ar film, diskouezet ha ... burutellet, a c'hell bezan diazez ur film graet gwelloc'h a-benn 3 pe 4 bloaz. Ar wech-se gant tud a vicher penn-da-benn? Forzh penaos, ma kenlabouromp evit ober ur film "graet er gêr" ne welan abeg ebet evit na vefe ket efedusoc'h eget abostelerezh dre gomz pep hini en e gorn. Pa geroc'h, tadoù, E-pad bloaz pe zaou on prest da rein forzhig amzer d'ar mennozh-man da gentan evit ar vakansoù-skol-man: Kala-Goanv, Meurlarjez ha Pask. Deoc'h da lavaret ho sonj din, dre skrid pe a-hend-all. Ma rafe 3 pe 4 den mennet-start e c'hellomp loc'h.

M. M.

" AN DEN A BLANTE GWEZ "

zo bet troet e brezhoneg gant Garmenig IHUELOU, ha kinniget ganti, diwar un danevell savez gant Jean Giono evit " lakat kercout plantañ gwez ". Skeudennet gant Nicole Fommaux, embannet brav gant Utovie (40 320 Bats, Bro C'hall) ; pelg.: 58-79-17-93) e vez gwerzhet 40 lur ar skwerenn pe 250 lur an dek da stourmerien an Emsav. An ekologourien dreist-holl a vo dedennet gant an destenn-se, met ivez ar re a gar ar varzhoniezh hag, an aliesañ, e plij dezho an natur war un dro.

Francique : le Recteur désavoué

Le Tribunal Administratif de Strasbourg saisi par un instituteur de la région thionvilloise, Jo Nousse, vient de donner raison à celui-ci face au Recteur et à l'Inspecteur d'Académie. Ils avaient remplacé une épreuve de langue et culture régionales (le francique luxembourgeois) par une épreuve d'allemand dans le cadre d'un examen de spécialisation d'enseignant.

Ce verdict que nous ne pouvons accueillir qu'avec une grande satisfaction met fin à une bataille juridique commencée il y a plus de cinq ans.

En 1985, Jo Nousse, instituteur en maternelle dans la région thionvilloise, décidait de se présenter à l'épreuve du C.A.I.M.F., examen qui permet d'accéder à la fonction de maître-formateur. Cet examen, centré sur le français ou les mathématiques et la pédagogie comporte une série d'options parmi lesquelles "langue et culture régionales". Ayant bien entendu choisi cette dernière possibilité, Jo Nousse proposait donc un sujet de mémoire, préliminaire à l'examen, portant sur les perspectives pour la prise en compte de la langue et de la culture franciques à l'école, en insistant sur le "cas de l'aire du francique luxembourgeois en Moselle". La commission d'agrément réunie le 10 octobre 1985 approuvait le sujet de mémoire.

La phase suivante de l'examen consistant en une épreuve pratique, Jo Nousse se proposait d'animer une séquence en francique luxembourgeois dans une classe maternelle. Mais dès le 15 octobre, le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz imposait son point de vue, à savoir une séquence en langue allemande et une séquence plus spécifique sur la culture régionale, position confirmée le 6 décembre par une lettre de l'Inspecteur d'Académie. Les différentes démarches entreprises par Jo Nousse pour faire évoluer

les positions de l'administration se révélèrent vaines.

Les modalités de passage de l'épreuve fixées dans la dernière lettre de l'Inspecteur d'Académie, en date du 15 janvier 1986, ne reprenaient même plus l'idée de culture régionale. Il y était fait mention uniquement d'une leçon d'allemand en classe primaire.

Devant l'échec de ses tentatives de négociation pour faire accepter l'idée d'une épreuve portant sur le francique luxembourgeois et suite au refus d'une dernière demande d'entretien, Jo Nousse décidait de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le recours pour abus de pouvoir et entrave à la carrière professionnelle déposé en 1986 vient seulement d'être examiné le 11 avril dernier. Le jugement rendu public le 30 avril donne raison à Jo Nousse en annulant les lettres et décisions prises par le Recteur et l'Inspecteur d'Académie. Il précise en outre que "les décisions attaquées ont été prises par des autorités incompétentes" et "qu'elles sont entachées d'excès de pouvoir". Elles auraient dû être prises en effet par la Commission constituée pour l'examen et en concertation avec l'intéressé.

Il serait temps que les autorités de l'Education nationale acceptent enfin l'idée que lorsqu'on parle de langue et culture régionales dans l'arrière-pays thionvillois,

il s'agit exclusivement du francique luxembourgeois. La langue de référence est le luxembourgeois, l'allemand ayant sa place en tant que langue du voisin, dans un trilinguisme intelligent et ouvert qu'il serait urgent de promouvoir. Et sans tarder, car comme le diraient nos amis Suisses, il y a bien le feu au lac.

Jean-Marc BECKER

OPTION BAC : 973 CANDIDATS !

Cette année, l'option "langue et culture régionales" au baccalauréat a connu un succès qui dépasse toutes les espérances. Le nombre de candidats déjà très important l'an dernier a pratiquement doublé pour atteindre le chiffre record de 973 !

Pas moins de 42 candidats étaient recensés sur Thionville. C'est pourquoi il a fallu créer un centre d'examen qui s'est tenu au lycée Charlemagne du 28 au 31 mai.

Un bon cru pour cette session 1991, avec des dossiers de très bonne qualité réalisés par des élèves motivés. Un gros point noir à signaler cependant : très peu de candidats ont déclaré parler le francique luxembourgeois. Un constat qui démontre une fois de plus la situation critique de la langue dans le pays thionvillois.

Gwidel : War-raok gant ar Brezhoneg

Patrig Korle a ra skol e Gwidel abaoe an adkrog-skol. Anvet e oa bet gant ar Rectoriezh e miz Gouere. Goulennet e oa bet grous gant tud ouzhpenn 40 bugel sevel klasoù divyezhek er Skol publik. Nach'et oa bet gant ar stad hag ar P.S. gall, o c'hoari gant kevredigezhioù (F.C.P.E.: kerent skolidi) ha sindikajoù renet gantañ. Arguzennoù mezhus ha flaezius a oa bet embannet gant Kevre Mor-Bihan ar P.S.: ne vez ket komzet brezhoneg gant ur mor a dud e Gwidel (Fenaos gouzout, hep goullenn e-doug an niveradeg ?), soudardet c'hall a zo o vevañ eno (bugale ar re-mañ n'o dije ket gwir da vezañ kelennet dre ar brezhoneg ?) ha skolioù Diwan a vez kavet "lost awalc'h" deus Gwidel (d.l.e. en Orient -15 km- hag e Kemperle -16 km : ar vretoned a c'hell gober hent evit mont d'ar skola...). hag evit echuiñ : ar Stad a vefe laketaet en arvar...

Kendalc'het 'vo gant ar stourm, rak bugale ar skol-vamm o devez 9 eurvezh ar sizhun. Ar re all, int, n'o devez nemet 4 eurvezh 30 pe 1 eurvezh 30

K.a.D.

CAPES

Dre fazi hor boa skrivet e oa Christophe Cochin, reaset er C'hapes brezhoneg e miz Mae diwezhañ. Kelenner e oa bet grous gant tud ouzhpenn 40 bugel sevel klasoù divyezhek er Skol publik. Nach'et oa bet gant ar stad hag ar P.S. gall, o c'hoari gant kevredigezhioù (F.C.P.E.: kerent skolidi) ha sindikajoù renet gantañ. Arguzennoù mezhus ha flaezius a oa bet embannet gant Kevre Mor-Bihan ar P.S.: ne vez ket komzet brezhoneg gant ur mor a dud e Gwidel (Fenaos gouzout, hep goullenn e-doug an niveradeg ?), soudardet c'hall a zo o vevañ eno (bugale ar re-mañ n'o dije ket gwir da vezañ kelennet dre ar brezhoneg ?) ha skolioù Diwan a vez kavet "lost awalc'h" deus Gwidel (d.l.e. en Orient -15 km- hag e Kemperle -16 km : ar vretoned a c'hell gober hent evit mont d'ar skola...). hag evit echuiñ : ar Stad a vefe laketaet en arvar...

4 tost a zo da vezañ laketaet e kenstrivadeg 1992 ar c'h- Capes Brezhoneg (2 ar genstrivadeg diavaez, digor d'an holl re o deus bet an Aotreaezh Vrezhoneg, ha 2 ar genstrivadeg diabarzh digor d'ar gelennerien di-gapes). Pev ar c'hementet eta niver ar postoù abaoe 2 voaz. Diennadegoù zo da vezañ ivez e 1992.

E 1992, e c'hallo ar studierien, bet o laketaet o anvioù evit an DEUG adalek ma voe krouet e 1989, laketaet ivez o anvioù evit ar D'hapes Brezhoneg daoubennek.

Ul lizher digor da gannaded ha senedourien Breizh zo bet kaset gant SAB, evit goullenn diganto "hag a-du e oant gant emzalc'h divezh ar c'halloused a gred reñ kelennoù d'ar re all pa ne fell ket dezho o-unan o houliañ".

Landerne - Skol Vrezhoneg a vo evit ar wech kentañ e Lise an Elorn e Landerne er bloaz-mañ.

Enseller - Anvet eo bet Erwan Evenou da enseller brezhoneg e lec'h Par Bernard, aet war e lev.

Mistri-ekoazell - Meur a vestr-ekoazell (M.A) war ar brezhoneg a oa o c'houlenn labour zo chomet o fri war gloved. Met skoloù pa liseoù e lec'h na vez ket kelennet brezhoneg zo e-leizh.

Breton : progression des effectifs des classes bilingues

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, le Pabu, l'Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton (APEEB) a procédé à un examen de la situation de l'enseignement bilingue breton-français dans l'Education nationale.

Le constat à cette rentrée est l'ouverture de nouvelles écoles, la multiplication des classes, et la croissance des effectifs ; cela confirme la progression continue observée d'année en année depuis 1983.

545 élèves sont scolarisés dans des filières bilingues, dont 466 dans 27 classes maternelles et primaires. Par rapport à l'année dernière la progression des effectifs est égale à près de 10 %.

L'APEEB regrette cependant qu'une ouverture de classe demandée à Sarzeau (Morbihan) n'ait pu aboutir. Dans le second cycle, l'éducation nationale dit

l'APEEB, fait la démonstration qu'un enseignement bilingue est possible avec des cours d'histoire et géographie en breton, en plus des cours de breton, en plus dans différents collèges de Bretagne. Cependant l'APEEB s'étonne que cette continuité ne soit pas possible en 4^e et 3^e à Rennes et que d'autres matières ne soient pas proposées aux élèves.

Par ailleurs, l'APEEB demande que soit discutée au parlement, la proposition de loi présentée par M. Y. Dollo député des Côtes-d'Armor, au nom du Parti socialiste.

L'APEEB a voté une motion demandant le maintien des émissions en breton à la télévision FR3, à l'intention des enfants, sur toute la Bretagne (aujourd'hui, plus de 1 200 enfants fréquentent les écoles bilingues). L'APEEB demande que FR3 et l'éducation nationale co-produisent des émissions pédagogiques.

05 - 15/01/1991

Enseignement bilingue breton-français Le cas de Guidel évoqué à Genève

Le Télégramme
pajenn "Mor-Bihan"
17 VII 1991

Présent à Genève dans le cadre de la réunion d'experts sur les minorités nationales, le secrétaire de Stourm ar Brezhoneg a attiré l'attention de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur la situation de la filière bilingue breton-français dans l'Éducation nationale en remettant des dossiers aux délégations officielles présentes, aux nombreux journalistes et aux organisations non gouvernementales qui suivent les travaux.

Il a cité en exemple « les entraves mises... à l'ouverture d'une telle filière à Guidel (Morbihan). En effet, les familles de 41 enfants

(18 en maternelle, 23 en primaire) qui souhaitent la mise en place de cet enseignement. Or l'inspecteur d'Académie n'a débloqué que dix heures hebdomadaires à partager entre les différents niveaux, ce qui ne permettrait qu'une initiation dérisoire. Il y a donc loin des formels engagements internationaux de la France à la réalité concrète à Guidel et en Bretagne ».

Ce problème sera abordé lors de la réunion qu'anime la délégation bretonne dans les locaux du centre des conférences internationales de Genève, mercredi prochain à 14 h 30.

Ouest-France
pajenn "Liger-Atlantel"
19 VII 1991

Éducation

Le breton à l'école

La question évoquée à Genève

Présent à Genève dans le cadre de la réunion d'experts sur les minorités nationales, le secrétaire de Stourm ar Brezhoneg a attiré l'attention de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe « sur la situation lamentable de l'enseignement du breton en Loire-Atlantique ». Des dossiers sur ce thème ont été remis aux délégations officielles présentes (plus d'une trentaine, de l'Albanie à la Yougoslavie, en passant par l'Espagne et le Royaume-Uni), aux nombreux journalistes de tous pays et aux organisations non gouvernementales qui suivent les travaux.

Malgré les demandes des fa-

milles de plus de 550 élèves du département - ce qui fait du breton l'option facultative la plus demandée, une grève de la faim de 24 jours du président départemental de l'association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton dans les écoles publiques, des manifestations pacifiques, l'intervention d'élus politiques (PCF, PSF, RPR, CDS, UDB, etc.), les moyens restent tragiquement dérisoires et la rentrée de septembre prochain ne permettra aucun progrès. Il faut créer dans l'immédiat plusieurs postes de professeurs certifiés (CAPES) en Loire-Atlantique et réclamer Stourm ar Brezhoneg.

Stourm ar brezhoneg De Guidel à... Genève

Présent à Genève dans le cadre de la réunion d'experts sur les minorités nationales, le secrétaire de Stourm ar brezhoneg a attiré l'attention de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur la situation de la filière bilingue breton-français dans l'Éducation nationale en remettant des dossiers aux délégations officielles présentes, aux nombreux journalistes et aux organisations non gouvernementales qui suivent les travaux.

Il a cité les entraves mises selon lui tant par l'administration de l'Éducation nationale que par le Parti socialiste à l'ouverture d'une telle filière à Guidel (Morbihan). Ce sont en effet les familles de 41 enfants (18 en maternelle, 23 en primaire) qui souhaitent la mise en place de cet enseignement. Or, l'inspecteur d'académie n'a débloqué que dix heures hebdomadaires à partager entre les différents niveaux, « ce qui ne permettrait qu'une initiation dérisoire. Il y a donc la France à la réalité concrète à Guidel et en Bretagne ! »

Ce problème sera abordé mercredi, lors de la réunion qu'anime la délégation bretonne dans les locaux du centre des conférences internationales de Genève.

Breton

SAV à Genève

« Stourm ar Brezhoneg » a dépêché l'un de ses représentants à Genève, où s'est tenue ces derniers jours la réunion d'experts sur les minorités nationales. Pour le mouvement bretonnant, c'était notamment l'occasion de dénoncer les difficultés qu'éprouvent les Bretons à utiliser leur langue natale devant les tribunaux français : un dossier a d'ailleurs été remis aux délégations qui participent à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aux organisations de défense des droits de l'homme qui participent aux travaux.

Notes

politiques

Genève : Les minorités nationales

Un représentant du comité Bretagne-CSCE se trouve à Genève à la réunion d'experts sur les minorités nationales. Il a attiré l'attention des délégations officielles gouvernementales sur la politique linguistique menée par la France en Bretagne. Politique qui est très critiquée par le comité.

Ouest-France
pajenn "Penn-ar-Bed"
15 VII 1991

Ouest-France
pajenn "Gwidel"
(Mor-Bihan)
17 VII 1991

Ouest-France
pajenn
"Aozou-an-Arvor"
19 VII 1991